L'ETENDARD,

Journal Quotidien, paraissant le matin et le soir.

BUREAUX: 31 RUE ST-JACQUES.

ABONNEMENT POUR LA VILLE

UN AN.....................$6.00
SIX MOIS..................$3.00

ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE:

UN AN.....................$5.00
SIX MOIS..................$2.50

ABONNEMENTS A L'ETRANGER:

Pour l'Angleterre, la France, l'Italie et tous les pays de l'Union Postale, l'abonnement sera de Huit piastres (43 francs). Pour les Etats-Unis, il est le même que pour le Canada ($6).

EDITION HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENT..............................$1.00 par année.

Cette édition de huit grandes pages de matière à lire renferme en outre une feuille de 32 pages de feuilleton donnant à la fin de l'année 4 volumes de plus de 400 pages chaque.

Tout abonnement est payable d'avance.

L'ETENDARD

F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Redaction

M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

Biblio. Parlement

TARIF DES ANNONCES.

Par ligne

Première insertion .... \$ [illegible]
Autres insertions, si publiées tous les jours........ [illegible]
do trois fois par semaine .... [illegible]
do deux fois do .... [illegible]
do une fois do .... [illegible]
Un mois, tous les jours .... [illegible]
Deux mois, do .... [illegible]
Trois mois, do .... [illegible]
Six mois, do .... [illegible]
Un an, do .... [illegible]

Les annonces suivantes seront insérées pour 25 centins:

Avis de Naissance, Mariage ou Décès,
Demandes d'emploi,
Demandes de domestiques ou employés,
Annonces pour chambre ou pension,
Annonces pour objets perdus ou trouvés.

AVIS

Toutes Notices et Avis Spéciaux en faveur de Manufacture ou de Corporations privées ou publiques, etc., seront insérés à raison de vingt centins la ligne.

2me ANNEE — MONTREAL, VENDREDI, 18 AVRIL 1884. — No. 63

No. 58.

LA PERLE DE L'OCÉAN

QUATRIÈME PARTIE

LA RETRIBUTION

(*Suite*)

—Mais vous pouvez faire qu'elle l'épouse, répliqua Mouton, avec un rire diabolique.

—Mais, supposons, dit Delagrave, que Varina continue à répondre non ?—C'est une fille étrange, et qui a une volonté de diamant.

—Demandez-lui, répliqua Mouton, lequel ira le mieux à son orgueil,— car Lucifer n'en avait pas plus qu'elle— demandez-lui, dis-je, ce qu'elle préférera—ou de devenir la femme de l'homme le plus riche de ce pays, ou de voir une certaine demoiselle prendre sa place comme héritière de Moidrey, —tandis que son père, Henri Delagrave, ira aux galères comme fauss......

L'avocat tressaillit et ses joues parcheminées pâlirent un moment.

Delagrave lui avait pris le bras et le lui tordait violemment.

—Prenez garde ! lui souffla-t-il à l'oreille ; prenez garde de me réduire au désespoir ! S'il est en mon pouvoir de décider Varina à devenir la femme de votre fils — elle sera la femme de votre fils ! Je n'épargnerai rien pour cela—quelle garantie exigez-vous de ma sincérité.

—Je suis suffisamment garanti par le danger de votre situation.

—Soit ! Mais, si j'échoue — répondez-moi, — et répondez-moi franchement, maître Mouton— quels sont vos projets ?

—Vous me demandez ma résolution,—vous allez la connaître ; —et je vous jure qu'elle sera immuable comme le destin ! Je vous donne une semaine pour vous retourner comme vous voudrez, et faire ployer votre fille sous ma volonté. Si au bout de ce temps elle refuse de signer le contrat, je remettrai le testament de votre père dans les mains de la fille de votre frère, — d'Emma Delagrave, et un coup de vent emportera votre maison de cartes.

—Une semaine, dites-vous ?

Mouton fit un signe affirmatif.

—Juste d'aujourd'hui en sept, dit-il, vous brûlerez vous-même le testament, —ou Moidrey changera de propriétaires. Pendant sept jours je serai mort, et vous aurez tout le temps d'agir. Jusque-là donc, je vous dis adieu.

Il sortit, attira vivement la porte derrière lui, comme s'il eut craint un mouvement de la part de Delagrave ; mais celui-ci ne fit aucune tentative pour le retenir. Il resta, plusieurs minutes, immobile comme une statue, les mains jointes, et les yeux fixés sur l'endroit que venait de quitter l'avocat.

Puis soudainement, secouant sa léthargie, il bondit sur ses pieds, en repoussant la chaise avec une telle violence qu'elle recula sur le plancher.

— Misérable ! cria-t-il, en étendant son poing fermé dans la direction de la porte—mon cou n'est pas encore sous ton pied,— et tu ne m'as pas encore arraché ces propriétés de Moidrey.— Ce n'est pas mon destin que tu viens de sceller, mais *le tien* !

Il traversa l'appartement, et, saisissant un cordon de sonnette, il le tira violemment ;— puis, il alla se jeter de nouveau dans son fauteuil.

—Allons, dit-il, le moment d'agir est venu, — et, si je ne me trompe, l'homme aussi doit être enfin arrivé.

Il se retourna vivement en entendant un pas lourd.

—Oui, ajouta-t-il, il est déjà ici.

Comme il parlait, une portion de la bibliothèque tourna sur des gonds invisibles, et livra passage à un homme, qui, d'un pas ferme et assuré, s'avança au milieu de l'appartement.

C'est le messager de Rodolphe Mortagne, Matteo, l'Italien.

Matteo Cordiani était arrivé de la veille de Moidrey, avec des lettres de son maître pour Henri Delagrave.

Il n'y avait, à l'exception du faux testament, que peu de secrets entre Delagrave et Mortagne. Ces deux hommes se connaissaient à fond l'un et l'autre et s'ils portaient un masque en public, ils se hâtaient de s'en débarrasser qu'ils dès se trouvaient entre eux.

Mortagne, dans ses lettres, racontait avec des expressions de rage, tous les événements que le lecteur connait déjà. Mais il n'était pas homme à se tenir pour battu, quelque grand qu'eût été son échec. Il avait juré de ne s'arrêter que lorsque ses odieux projets auraient été réalisés ; et c'est dans ce but qu'il avait envoyé Matteo pour observer le terrain et préparer un nouvelle tentative.

Passant ensuite à Matteo, il le peignait à son ami comme un homme dont il pouvait user en toute confiance, qui servait fidèlement son maître, tant qu'on le payait bien,— mais qui, le terme de son engagement une fois expiré, n'hésitait pas,— pour une somme quelconque, à lui plonger dans le cœur l'arme dont il s'était précédemment servi pour le défendre.

C'était, il faut l'avouer, un terrible instrument dans des mains comme celles de Henri Delagrave.

La conférence entre eux, dans le cabinet, fut longue et animée.

Ce fut avec beaucoup de prudence, et par degrés, que Delagrave, aborda la question qu'il avait tant à cœur.

Enfin il exposa à Matteo qu'Ephraïm Mouton, dont il indiqua la demeure, située à une certaine distance de Moidrey, était possesseur d'un document, —sans, bien entendu, en expliquer la nature— qui donnait à l'avocat un pouvoir sur lui Henri Delagrave,—un pouvoir dont il pouvait cruellement abuser.

—Pour avoir ce document, ajouta Delagrave, je suis prêt à payer n'importe quel prix.

—Encore ? demanda Matteo.

Delagrave mentionna une somme—qui devait être bien considérable,—car l'Italien, malgré son empire sur lui-même, ouvrit des yeux d'étonnement.

—Corpo di Bacco ! murmura-t-il ; mais ces documents doivent avoir beaucoup de prix !

(*A Continuer.*)

REPRODUCTIONS.

LA VILLE DU PAPE.

Nous lisons dans le *Journal de Rome* :—Si blâmables que soient les journaux qui, pour faire parler d'eux, ont inventé la nouvelle du très prochain départ de Rome de Notre Saint-Père Léon XIII, ils n'ont cependant pas annoncé un fait qui soit en contradiction avec l'histoire merveilleuse de la Papauté. Les feuilles libres penseuses de divers pays qui se sont mises soudain à donner à Notre bien aimé Pontife des conseils de prudence et se sont appliquées à montrer les conséquences irréparables, selon elles, d'une décision si importante, ont témoigné de nouveau de leur profonde ignorance. De la part de gens qui disent ne tenir compte que des faits, une si prompte assurance à déclarer que le Pape ayant quitté Rome n'y rentrerait jamais, est une preuve d'aveuglement extraordinaire. Maintes fois, les malheurs des temps ont voulu que le Chef de l'Eglise s'éloignât de la Ville Eternelle ; maintes fois il y est revenu triomphalement. De Très Saints Pontifes ont péri dans l'exil : toujours leurs successeurs se sont assis sur ce trône incomparable, aux acclamations du monde entier.

Au sixième siècle, Saint Silvère était outragé et enchaîné par Bélisaire, conduit en captivité à Patare, près de l'île de Palmaria, où il mourait de misère et de faim. Cent ans plus tard, Saint Martin Ier était enlevé de Rome, transporté brutalement à Constantinople et, après d'horribles traitements, succombait dans la Chersonèse Taurique. Cent ans après encore, Etienne III allait en France demander l'appui de Pépin ; on sait dans quelles conditions il reprit possession de Rome. Dans la dernière année du huitième siècle, Léon III, victime d'un épouvantable complot, va rejoindre Charlemagne. L'entrevue de Paterborn est un des évènements les plus imposants que l'histoire contienne ; quelques mois après, Rome fêtait splendidement le retour de son Roi.

Que dire de la lutte gitantesque de Saint Grégoire VII contre l'horrible Henri IV ? Grégoire est mort à Salerne. Mais Victor III a régné dans Rome. Pascal II est entraîné hors de la Ville Eternelle par Henri V ; deux mois après, il y rentrait, et il lui fallait une journée pour arriver à son palais, à travers les rangs innombrables du peuple enthousiasmé. Peu après, Gélase II, menacé par le même empereur, se réfugie à Gaëte, puis en France, et succombe à l'abbaye de Cluny : son successeur, Calixte II, a régné dans Rome. Innocent demande aussi un asile à la fille ainée de l'Eglise : il revient à Rome au milieu de transports que Saint-Bernard décrit avec des larmes de joie. Alexandre III s'éloigne devant Barberousse ; il est reçu à Montpellier par les ambassadeurs du roi de France et d'Angleterre : il revient de Paris à Rome en triomphateur. Fugitif de nouveau, il est bientôt de nouveau victorieux et dompte Barberousse. Innocent IV, en butte à la perversité de Frédéric II, se réfugie en France (toujours la France !), convoque le premier concile de Lyon et prépare la septième croisade : il rentre à Rome. Alexandre IV est obligé d'aller chercher un refuge à Viterbe ; pendant trop longtemps, le Chef de l'Eglise réside hors de la Ville Eternelle : mais Boniface VIII a régné dans Rome. Survient l'horrible sacrilège d'Anagni, puis la translation du Saint-Siège à Avignon : mais soixante ans après, Urbain V régnait dans Rome. Il en sort de nouveau : mais bientôt Grégoire XI, appelé par Sainte Catherine de Sienne, se met en route, est transporté sur un navire que lui a offert la république de Forence et fait son entrée triomphale dans Rome.

Il faut bien finir cette nomenclature des vicissitudes et des victoires de l'Eglise qu'on ne saurait donner ici complètement. L'exil et la mort de Pie VI, l'exil et la captivité de Pie VII, l'éloignement de Pie IX sont suivis du triomphe de la souveraineté pontificale dans Rome.

Aucune histoire n'a des enseignements si clairs. Que Léon XIII s'éloigne de Rome, ou bien y supporte longtemps encore avec héroïsme le plus dur emprisonnement, l'avenir de la Paupauté est révélé : elle vaincra. Pourquoi la force irrésistible qui a procuré tant de fois les salutaires, les magnanimes revanches de la justice, aurait-elle disparu ? Les souverains schismatiques qui, après avoir outragé la majesté et la personne du Vicaire du Christ, succombaient devant leur victime d'un jour n'étaient ni plus méchants ni moins perfides que les despotes suscités par la libre pensée. Ils sont tous destinés aux mêmes défaites.

Malgré le mal affreux que la Révolution a fait au monde entier, malgré les divisions qu'elle a enfantées, le péril suprême tend déjà à rapprocher les hommes de bonne volonté ou simplement clairvoyants.

L'ordre social est en danger, parce que tous les droits sont méconnus ou menacés. Tous les yeux cherchent un représentant irrécusable du droit ; ils se fixent d'instinct sur un captif : le Pape. Le sentiment universel comprend que l'appui suprême contre le bouleversement des lois fondamentales c'est une prison : c'est le Vatican.

Sous l'impression des menaces terribles lancées par des bandes perverties, le monde s'est demandé à quel principe il pourrait recourir et il a tressailli en entendant la voix infaillible de la chaire de vérité. La Rome chrétienne à le gouvernement moral de l'humanité, comme l'ancienne Rome en avait le gouvernement politique. L'humanité le sent même quand elle croit pouvoir le nier. Eclairée par la lumière qui annonce l'orage, elle se retourne promptement, elle court à la délivrance de celui qui la sauvera. Les magnifiques Paroles que Louis Veuillot écrivait il y a vingt-cinq ans résument les certitudes des chrétiens :

"Le Pape est revenu de Gaëte comme il était revenu de Fontainebleau, comme il était revenu d'Avignon, comme il était sorti des catacombes et de toutes ses captivités. Il est revenu dans sa ville qui meurt sans lui ; il est remonté sur son trône. Ce trône dénué de remparts visibles, la force n'a pu l'usurper, ni la ruse le surprendre, ni le temps le dissoudre ; les conquérants n'ont pas su s'y cramponner ; plus fort que les siècles, plus fort que les délires du monde, il a résisté à tous les torrents qui ont roulé sur la terre emportant les institutions, les empires et les peuples."

Que notre Très Saint-Père Léon XIII se sacrifie dans la prison ou dans l'exil, au salut de l'humanité ; qu'il aille lui-même offrir à une nation l'incomparable honneur de le protéger, ou que les peuples s'unissent pour réparer l'attentat qu'ils expieraient s'ils le laissaient impuni, l'issue de la lutte de la justice et de la vérité contre la violence et le mensonge est certaine : le Pape régnera dans Rome.

Nous lisons dans la *Voce della Verità*, de Rome :

Le matin, à cinq heures trois quarts, trois individus entrèrent dans la *Chiesa Nuova*, le chapeau sur la tête et dans l'attitude la plus scandaleuse. Ils se mirent à insulter la religion catholique, proférant d'un air menaçant les plus exécrables blasphèmes et excitant les assistants au mépris du saint lieu. On alla chercher la police, et les trois coupables furent arrêtés, mais ils furent immédiatement mis en liberté.

La personne qui nous raconte ce fait nous assure également, mais nous avons peine à le croire, qu'un des trois individus appartenait à la questure. Les agents de cette administration, d'après ce que nous avons pu voir par nous-mêmes, se sont toujours montrés respectueux envers l'Eglise.

Dans tous les cas, nous réclamons sur ce fait l'attention du commandeur Rastelli, afin qu'il recherche si véritablement un de ses employés se trouvait au nombre de ces profanateurs. Nous n'avons pas besoin de lui rappeler que le code pénal, sans distinction de personnes, frappe d'une forte amende celui qui s'est rendu coupable de pareils outrages sacrilèges. Est-il vrai que la section publique de la via del Pavone, où ont été conduits les trois individus, n'ait fait aucun rapport ?

Terre a Vendre.

Superbe terre à vendre dans l'Isle de Montréal, à proximité du chemin de fer et des bateaux. Exceptionnellement avantageuse. Conditions très faciles. S'adresser à

Mr. de MONTIGNY,
Bureau du Recorder.

Quot. et Heb.—148

A LOUER

Bureaux—Au No. 16 rue St. Jacques plusieurs chambres spacieuses et éclairées, occupées pendant les 7 dernières années par les ingénieurs du chemin de fer du nord. S'adresser sur les lieux à L. O. HETU, N.P., ou à Alph. Desjardins, Banque Jacques-Cartier. 11f-jne

AU CLERGE.

Je désire informer les messieurs du Clergé, que je suis prêt à exécuter toute commande pour orgues d'église ou chapelle, promptement et au meilleur termes possible. Le grand nombre d'orgues que j'ai déjà vendues par toute la province sont une garantie de la supériorité de mon ouvrage. Qu'on veuille bien ne pas acheter sans me voir.

EUSEBE BRODEUR, Facteur d'orgues, St. Hyacinthe.

N. B.—Je désire aussi informer ces messieurs que j'ai en magasin des orgues de seconde main que je vendrai à des conditions exceptionnellement avantageuses. 30 mai 83na 1a

M. L. C. CODERRE

MARCHAND DE PROVISIONS

Informe ses amis et le public qu'ayant amélioré son commerce et donné plus de facilité aux commandes qui lui sont laissées, livrera à tout instant du jour des ordres donnés par carte-poste ou autre qui seront servis avec grand soin et le choix d'épiceries à un prix défiant la compétition.

N'oubliez pas la adresse :

L. C. CODERRE

184, 186 et 188 RUE VISITATION

FRS. MARTINEAU,

IMPORTATEUR DE

PEINTURES, FERRONNERIES,

DE TOUTES SORTES,

Pour Entrepreneurs Peintres, Menuisiers et Meubliers.

Aussi, un grand assortiment de Tapisseries dans les patrons les plus nouveaux, Huile de Charbon, et toutes sortes d'Huiles, Lampes, Bruleurs, Mèches, &c., en Gros et en Détail.

501 rue Ste-Catherine

Entre les rues Panet et Visitation, Montréal.

Les Ordres seront exécutés avec soin et promptitude. 31jan84-1a

Delle EMMA BOIVIN,

No. 796 rue Ste-Catherine,

(2me Porte Ouest de la rue St-Denis.

Magasin de cheveux naturels et artificiels. Ouvrages en cheveux de tout genre promptement exécutés.

Mademoiselle se charge de refaire à neuf, Perruques, Toupets, Frisettes, &c., &c., dans les derniers goûts et à des prix modérés.
14 fev-3m

La Farina de Catelli

AUX FAMILLES—Faites usage de la Farina de Catelli, recommandée par la Faculté Médicale de Montréal, pour les enfants, les malades, les convalescents, les personnes affligées de débilité générale. Les dyspeptiques les plus atteints peuvent s'en nourrir, sans éprouver le moindre désagrément. Direction pour la préparer sur chaque paquet. En vente chez les principaux épiciers. En gros chez C. H. CATELLI, manufacturier de Vermicelli, Macaroni, &c., 57 rue Perthius, Montréal.
18 mars 84

Richard & Dion,

FERBLANTIERS PLOMBIERS & Couvreurs

334 rue Amherst, Montréal,

Entreprennent toute espèce de Couvertures en tôle galvanisée, ferblanc, ardoise, et aussi toute sorte d'ouvrages en plomb, et posent des appareils à gaz et de chauffage. Réparations de toutes sortes faites sous le plus court délai et à des prix modérés. 14 fev-1a

L'ETENDARD

Bureau du Directeur de la Redaction

Les personnes qui désirent voir M. le Directeur sont priées le vouloir bien se présenter, autant que possible, entre une heure et demie et trois heures de l'après-midi, en s'adressant au No. 31 rue St-Jacques.

En donnant d'avance avis, par Carte-Poste ou autrement, de leur visite, elles pourrent aussi être reçus de sept à neuf heures du soir, en s'adressant au No. 29 rue St-Jacques.

BUREAU PROFESSIONNEL

De 10 à 11 heures du matin, et de 3 à 4 heures de l'après-midi, M. Trudel est à son Bureau Professionnel, No. 29 rue St-Jacques, Bâtisse de L'ETENDARD.

Bureau de L'ADMINIST ATEUR

L'Administrateur se tiendra à son Bureau de 10 heures du matin à midi, et de 2 heures et demie à 4 heures de l'après-midi.

Amers Canadiens.

Ce trésor des Dyspeptiques guérit, outre l Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydropisies et les Rhumatismes.

PRÉPARÉ PAR LE

Dr. N. LACERTE

LEVIS, P. Q.

En vente chez les pharmaciens, et en dépôt chez Laviolette & Nelson, rue Notre-Dame.
Prix : 50 cts, la boutelle. 6m-4m8

QU'A DONC MON ENFANT ?

Veilà une question que répète souvent une mère anxieuse lorsqu'elle voit son petit enfant languissant, pâle, colère, fiévreux, passant les nuits blanches, souffrant de douleurs d'entrailles, et n'ayant pas d'appétit. Voici la réponse :—*Cet enfant est très probablement tourmenté par les vers !* Le remède est simple. Une dose ou deux du

Remède Allemand du Dr. SMITH contre les vers

Soulagerait immédiatement cet enfant. Il est infaillible, dans ses effets, agréable au goût, et ne provoque pas de nausées.

Chaque paquet porte la marque de commerce "Wormerine" ; sans cette marque aucun paquet n'est garanti.

SMITH MEDICINE CO

45,—*RUE BLEURY*,—45

14 nov 83-6m-3fs

Spécialités ! !

NOUVEAUX MOULINS à couper la viande, les légumes. etc.

BALAIS A TAPIS BREVETÉS,

SÉCHOIRS A RIDEAUX.

COUTEAUX DE CUISINE ET MOULES FRANCAIS.

—AUSSI :—

PLATEAUX, HUILLIERS, COUTEAUX, FOURCHETTES et CUILLERS argentés à des prix spéciaux chez

L. J. A. SURVEYER,

188 Rue Notre-Dame

(En face du Palais de Justice)
20 mars 83-ua

VERS SOLITAIRES

Le remède du Dr Smith contre les Vers Solitaires chassera infailliblement ces dangereux et dégoûtants parasites, et cela en l'espace de quelques heures. THE SMITH MEDICINE CO., 45 rue Bleury.

REMEDE DU Dr SMITH CONTRE LE CATARRHE.

Ce remède fera immédiatement disparaître les tristes symptômes qui accompagnent cette maladie, et en peu de temps produira une guérison complète. Prix : 50 cents par boite. En vente chez tous les pharmaciens et chez les propriétaires. THE SMITH MEDICINE Co 45 rue Bleury.

Dr SMITH'S INSTANTANEOUS RELIEF.

Sans égal comme remède extérieur contre le Rhumatisme, la Sciatique, la maladie des Reins, les Entorses, les Blessures, les douleurs de toute nature. Il ne suffit que d'en faire l'essai pour en reconnaître l'efficacité. Grandes bouteilles, prix 25 cts. THE SMITH MEDICINE CO., 45 rue Bleury.
6m-3fs-16 nov

Le Printemps 1884,

C'est à présent qu'il faut faire

TAPISSER,
BLANCHIR,
TEINDRE.
Et VERNIR.

ENSEIGNES PEINTURES exécutées avec goût. La bonne place c'est à l'établissement et au magasin de peinture de

W. E. POTTER

611 rue Notre-Dame-Est, (autrefois Ste. Marie) ou votre commande sera exécutée promptement, efficacement et a bon marché.
7m 84-jno

EL. DOUVILLE

Ferblantier, Plombier, Poseur d'Appareils à Gaz et à Air Chaud, Couvreur en Ardoise, Métal, Tôle Galvanisée et Ferblanc, manufacturier de Corniches, Etc., etc.

Tout ordre reçu exécuté avec soin et promptitude à des prix très modérés.

302½ RUE ST. LAURENT, Montréal.
29 d-3m

LA

REVUE CANADIENNE

Est la principale publication littéraire

—DU—

CANADA-FRANCAIS.

Elle se publie mensuellement pa

Livraisons de 64 pages

Et elle contient régulièrement un grand nombre d'articles inédits dûs à nos principaux littérateurs.

LA REVUE CANADIENNE

Est maintenant dans sa **dix-neuvième** année d'existence.

Fondée en 1864, elle a traversé les grandes crises financières qui ont vu tomber les autres publications du même genre.

LA COLLECTION complète **de la REVUE est le recueil le plus précieux de la littérature nationale.**

La Série complète **comprend DIX - NEUF volumes qui font partie indispensable de toute bibliothèque canadienne**

Les numéros du commencement de la nouvelle série (1881) sont accompagnés de deux index,—l'un par ordre alphabétique de matières et l'autre par noms d'auteurs,—qui permettent aux lecteurs de retrouver facilement les écrits publiés sur divers sujets.

Le prix d'abonnement à la *Revue Canadienne* est de

\$2.50 par annee.

ADMINISTRATION AU

No. 31 Rue St. Jacques,

MONTREAL.

Découverte Importante

DIPHTHERINE

OU

ANTI-DIPHTHERITIQUE

Spécifique contre la Diphtherie et autres maux de gorge.

Rien n'est meilleur pour guérir la consomption ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes.

La Diphtherie vaincue !

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

PRÉPARÉ PAR LE

Dr. N. LACERTE

LEVIS P.Q.,

En vente chez les pharmaciens, et en dépôt chez Laviolette & Nelson, rue Notre-Dame.
Prix : 50 cts la bouteille. 6m-4m 84

A VENDRE

EN GROS ET EN DÉTAIL.

BOIS DE SCIAGE préparé et brut, Bardeaux, Foulures, etc., au plus bas prix du marché.

Pin rouge, une spécialité. S'adresser à

D. PARIZEAU,

430 — RUE LAGAUCHETIERE — 430

—ET—

RUE CRAIG, coin de la rue Amherst Montréal. 27 fev-1a

CHS. QUEVILLON

(Ci-devant HUDON & QUEVILLON.

Bureau d'Agence Générale
Agence d'Immeubles et Comptabilité

Une spécialité pour les faillites
BATISSE DE "L'ETENDARD."

No. 29 Rue St. Jacques,

MONTREAL. 18d-3fs-3m

ARGENT A PRETER ET PROPRIETES

A VENDRE OU A LOUER.

Maisons et Lots Vacants à vendre ou à louer, à Montréal, St-Henri de Montréal, et aux environs, et aussi argent à prêter à des conditions libérales. S'adresser aux bureaux des soussignés. Fp. FAURE, Notaire, et agent d'immeubles, No. 1297 rue St-Joseph, St-Henri de Montréal (Bureau de Poste). L. BEDARD, Notaire, No. 130 rue Notre-Dame, Montréal.
Janvier 26, 1884. 6m

A VENDRE

5,000,000 de pieds de Bois de Siage sec

De toute épaisseur, largeur et qualité, préparé ou brut. Lattes, Bardeaux sciés ou fendus, Colombage, etc., etc., au clos de

HURTEAU & FRERES,

92 rue Sanguinet, coin de la rue Dorchester fév-1a

A. PAQUIN

Ferblantier, Plombier, Poseur d'Appareil à Gaz et à Air chaud, Couvreur en Ardoise, Métal, Tôle et Ferblanc, etc., etc.

Tout ordre reçu exécuté avec soin et promptitude à des prix très modérés.

227 rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
6m-30j

AVIS AUX Marchands de Tapisseries

M. DENIS, de la maison Michel Denis & Cie., de retour récemment d'un voyage aux Etats-Unis, informe ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il a acheté un immense stock de

TAPISSERIES

A Grand Marché, et des meilleures Gouts, qu'il peut vendre a des prix défiant toute compétition.

Une visite est sollicitée au

No 81 RUE St.-JACQUES, Montréal.

9 juillet 83-ua

O. GIROUX,

No. 458 RUE ONTARIO,

En face du Marché St-Jacques.

MAGASIN DE CHAUSSURES — Assortiment complet.

Ordres pour ouvrage de pratique et raccommodage promptement exécutés à des prix défiant toute compétition. 14 fev-1a

Almanach Ecclésiastique du Canada,

Pour l'an de grâce 1884 (année bissextile.)

Joli volume in-12 de 112 pages, compact, impression soignée sur papier teinté, couverture illustrée. Prix : 15 Cts.

Contient outre les matières ordinaires d'un almanach très complet, des éphémérides religieuses, la Cour de Rome, le Clergé du Canada ; on donne à chaque diocèse ses délimitations exactes, le nom de tous les évêques qui en ont occupé le siège épiscopal et toutes les communautés religieuses qui y sont établies avec une notice sur leur fondation, leurs œuvres et leur personnel, le tout disposé dans un ordre très méthodique.

En vente chez tous les Libraires.

J. B. ROLLAND & FILS, Editeurs.

12 et 14 rue St. Vincent, Montréal

AU CLERGE

M. E. LYMBURNER

Doreur, Argenteur, Plaqueur et Nickleur.

No. 62 rue St-Antoine, Montréal

Ciboires, Calices, Ostensoires, etc., etc., dorés, argentés et remis à neuf à des prix très réduits.

La seule maison canadienne de ce genre à Montréal.

Couteaux, fourchettes, huiliers, beurriers, coupes, etc., dorés, argentés, niklés et reparés avec soin et promptitude. 3m-12 déc 83

Frs. & D. A. Lapointe

Architectes & Mesureurs.

Entreprises d'églises, Edifices Publics, Résidences privées, etc., etc.

Au No. 29 Rue St. Jacques

BATISSE DE L'ETENDARD,

MONTREAL. 15 mai 83-1a

A vendre à bon marché

Coupons de Coton Blanc et Jaune, Denims, Tweeds et Toile pour chemises, venant des Moulins de coton.

No 177

Rue des Commisaires

16 février 1884.

Propriété a Vendre

Les manufacturiers et toutes personnes ayant besoin d'un vaste bâtiment pourront se procurer, à des conditions exceptionnellement avantageuses, cette magnifique bâtisse en pierre de taille et brique, couverte en fer blanc et surmontée d'un clocher portant le nom de l'Hotel Broadway et aussi connue comme "Propriété Mutchins," située à Hochelaga.

Cette spacieuse et solide construction peut aussi se diviser en logements.

L'eau de l'Aqueduc Montréal et de celle du fleuve y sont conduites par tuyaux séparés.

Possession immédiate.

A VENDRE AUSSI A CONSTITUT en bloc ou séparément 70 lots à batir, près de l'église.

S'adresser au notaire Léveillé, 29 rue St Jacques, ou à M. Jos. Léveillé, surintendant des pilotes, No. 93 rue St. Christophe.
1no-44

Dr. J. ASSELIN

242 rue St. Hubert

MONTREAL.

SPÉCIALITÉ :—Maladie des nfants.

Consultations de midi à trois heures.

27 nov. 83-6m

A. CLEGHORN,

Fabricant de toutes sortes de SAUCISSONS DE BOLOGNE,

De SAUCISSONS de POULET, JAMBON et de LANGUE,

De SAUCISSES de CAMBRIDGE, une spécialité vendue par tous les Epiciers.

Viandes Salées et Fumées de toutes sortes toujours en stock.

Fabrique—No. 96 Rue St-Augustin

18j-6m ST. HENRI.

N. RENAUD & Cie.

MARCHANDS de PROVISIONS.

Agents généraux de la maison

J. B. RENAUD & CIE.,

DE QUEBEC.

11 RUE St. PIERRE,

MONTREAL.

Zotique Guenette

Entrepreneur Couvreur en Gravois.

Tout ordre reçu exécuté avec soin et promptitude à des prix défiant toute compétition. Ouvrage garanti.

No. 317 Rue Visitation, Montréal

1a-1er Fév.

JULES GOUDRON

45 RUE NOTRE DAME CENTRE

MONTREAL.

Ferronnerie en Gros et en Détail

Une spécialité d'articles de CAROSSERIE et d'AGRICULTURE. 15 fev-3m

O. M. AUGE

AVOCAT

16, RUE St. VINCENT,

MONTREAL.

21—

F.-X. PERRAS, B.C.L.

AVOCAT

No. 203, rue Notre-Dame, No. 203

MONTREAL

23 mai-1a-92

Pagnuelo, Taillon & Lanctot,

AVOCATS

34, RUE SAINT-JACQUES, Montréal.

Siméon Pagnuelo, C. R.
L'Hon. L. O. Taillon, C.R., Procureur-Général
Husmer Lanctot, B.C.L. 6m-16f 84

Entrepot de Literie

DE LA CITE.

Literie de toute sorte. Solidité, confort bon marché.

Manufacture de meubles pour salon et chambre à coucher.

JAMES STEEL

72 et 74 rue Notre-Dame-Ouest et 266 Notre-Dame-Centre. 1a-27f

Moise Courtemanche

Entrepreneur Couvreur en Gravois

Tout ordre reçu exécuté avec soin et promptitude à des prix très modérés. Ouvrage garanti.

COIN DES RUES

Lafontaine et Colborne Avenue,

1an-30j MONTREAL.

Central Hotel.

Cet Hotel si bien situé pour les affaires et si bien connu autrefois sous la direction de M. P. Larante, a été acheté, réparé et remis à neuf par M. R. DANDURAND.

Il offre encore mieux que par le passé toutes les commodités nécessaires aux commerçants et autres personnes de la campagne qui ont des affaires à la ville.

Bonne table, bonne cour et bonnes écuries. Le tout à des prix très-modérés.

Entrée principale : No. 52 rue St. Joseph
Entrée privée : " 54 " "
ua-31 aout

Bureau de Fleischmann et Cie,

AGENCE

Levain concentré toujours frais

Ceux qui tiennent maison et veulent avoir du bon pain, des Rolls, Gâteaux, etc., feront usage seulement du levain concentré de Fleischmann et Cie.

Tous les boulangers de première classe en font usage.

Tous les épiciers entreprenants le vendent. Procurez-vous en un paquet de votre épicier avec les directions, et faites en l'essai.

Fabrique et Depot

70, RUE ST ANTOINE, Montréal.

16f J. STEWART, Gérant.

L'ETENDARD

EDITION DU SOIR

A UN CENTIN

est maintenant en vente dans tous les dépôts de journaux.

☞ Notre Agence à Paris est la maison Oudin, libraire, 51 rue Bonaparte.

SOMMAIRE

1ERE PAGE

Feuilleton. La Perle de l'Océan.
Reproduction : La ville du Pape.

2EME PAGE

Le recensement du Canada — Echos d'Allemagne—Banquet à l'honorable M. Bellerose— Parlement fédéral — Parlement provincial.

3EME PAGE.

Télégraphie—Le Barreau de la Province de Québec—Affaires municipales—Le fleuve—Guerre du Tonquin—Guerre du Soudan—Faits du jour—Commerce et finances.

4EME PAGE

Edition du soir.

L'ETENDARD

VENDREDI, 18 AVRIL 1884.

Le recensement du Canada

Le second volume du recensement de 1881, qui vient d'être publié, quoiqu'entièrement rempli par les statistiques vitales, contient néanmoins des bases sérieuses pour constater les progrès accomplis par le Canada, pendant les dernières dix années.

L'accroissement de la population, entre les deux recensements de 1871 et de 1881, a été de moins d'un million, mais cet accroissement représente néanmoins un excédant de 24 pour cent pour les dix années, tandis qu'aux Etats-Unis, grâce à l'immigration si forte, l'excédant est de 30 pour cent. Les deux provinces d'Ontario et de Québec, qui, à elles deux, contiennent 3,282,255 habitants du chiffre de 4,324,810 formant la population totale, n'ont pas une moyenne d'accroissement aussi élevé : elle est de 18.64 pour cent pour Ontario et de 14. pour cent seulement pour Québec. Cette infériorité de l'accroissement de la population dans la province de Québec est due en grande partie à l'émigration canadienne aux Etats-Unis et à l'immigration étrangère dans la province d'Ontario. En fait, un tiers de l'accroissement total est dû à l'entrée, dans le recensement de la population, de provinces qui ne figuraient pas dans le recensement de 1871, comme l'Ile du Prince-Edouard, le Manitoba, la Colombie Anglaise et les territoires du Nord-Ouest. On peut justement dire que l'immigration dans le Manitoba a dû ne pas être sans influence sur la moyenne de l'accroissement dans les vieilles provinces qui, sans cela, eut été plus considérable.

Le second volume du recensement nous fait connaître l'occupation d'environ un quart de la population et la classification nous donne pour les deux derniers recensements les chiffres suivants :

Occupations.	1871.	1881	Accroisment p. cent.
Agriculture...	479,512	662,680	38
Industrie....	212,803	287,296	36
Commerce ...	75,201	107,646	43
Domestiques..	60,104	74,820	25
Professions libérales.....	39,144	52,974	35
Non classés ..	143,070	205,228	43
Totaux......	1,009,843	1,390,644	33

Le nombre des agriculteurs a augmenté de 38 pour cent, soit une addition de 183.118 et chaque famille se composant de quatre personnes; plus de l'augmentation totale devrait être attribuée à cette classe.

La classe industrielle s'est accrue de 36 pour cent par un nombre additionnel de 74,493, tandis que la classe commerciale s'est augmentée de 43 pour cent par une addition de 32445. L'augmentation totale dans toutes les classes de la population qui occupent un emploi ou exercent une profession, a été de 380,761 ou 38 pour cent. L'énumération plus détaillée des occupations, montre qu'un accroissement considérable a eu lieu dans la fortune publique, quoique certaines industries aient subi une diminution marquée. Le nombre des banquiers et des courtiers s'est accru en 10 années de 472 à 1257, soit 170 pour cent ; les marchands de 13,446 à 17,449 ou 22 pour cent ; les commis et les voyageurs de maisons de commerce de 19,607 à 30,471 ou près de 50 pour cent ; les employés de chemins de fer de 2,739 à 8,220 près de 200 pour cent ; les mécaniciens de 2,945 à 9,861 près de 200 pour cent et les imprimeurs de 2,701 à 5,227 soit près de 100 pour cent ; tandis que les bouchers, les boulangers, les jardiniers, les couturières, les modistes, les tailleurs, etc., se sont accrus de 50 à 100 pour cent. Le nombre des fabricants seuls a diminué, au lieu de 6,202, il n'est plus que de 2,299 en 1881 ; mais il est probable que cette différence provient d'une meilleure classification dans le dernier recensement, où l'on n'a plus considéré comme manufacturier un fabricant employant un ou deux ouvriers.

Dans les matières textiles, le nombre du tisserand est passé de 3,735 à 4,922 soit un accroissement de 33 pour cent. Les ouvriers de chantiers avaient diminué de prix de 25 pour cent et n'étaient que 8.094 contre 9,930 en 1871 ; les ouvriers de moulins a farine avaient également diminué de 7,134 à 5,671 et les charpentiers de navires de 4,250 à 3,285.

Il y a dans les nombreux détails de la classification industrielle et sociale de la population, des comparaisons fort intéressantes à faire pour ceux qui trouvent un attrait dans la statistique.

Mais ce qui ressort de ce second volume pour le public est que, pendant une décade qui comprend une période de crise et de longues années d'abattement commercial, le Canada a néanmoins progressé d'une façon remarquable et a développé les sources de bien être de sa population.

ECHOS D'ALLEMAGNE

1. *Relations avec les puissances étrangères.*—2. *Encore le Kulturkampf.*—3. *Luther malheureux.*

A M. le directeur de l'Etendard,

Monsieur.

La triple alliance occupe toujours la presse. En toute occasion, on se pose mille questions relatives au rôle que chacune des puissances aurait à jouer dans telle ou telle alternative. Bien entendu, le journaliste officiel ou officieux ne sait rien des traités ; il en parle cependant, et, par lui, le gouvernement sonde l'opinion publique.

La question à la mode aujourd'hui est de savoir si, dans le cas d'une guerre avec la France, l'Italie serait obligée de combattre sous le drapeau de la Prusse. Qui dit oui, qui dit non ! Pour moi, je ne dis rien, et, en ce faisant, je vous renseigne aussi bien que les autres. Cependant, il n'est pas besoin de beaucoup de diplomatie pour savoir que l'Italie n'a point dicté les conditions, qu'elle a dû les accepter, et que ces conditions, quelles qu'elles soient, sont toutes dans le sens des intérêts allemands.

Au reste, pourquoi parler de guerre avec la France ? Les relations avec la république n'ont jamais été plus amicales.

Avec la Russie, il en est de même. Le chancelier russe, M. de Giers a consolidé encore les bons rapports entre l'Autriche, la Prusse et la Russie. Néanmoins, il n'y a point à s'y tromper. Si les nihilistes continuent leur œuvre antisociale, un jour viendra infailliblement où, pour se rallier son peuple, le Czar n'aura d'autre ressource que de faire une guerre nationale. Evidemment, une guerre slave ne saurait être dirigée que contre la Prusse ou l'Autriche. Et alors, combien de maux viendront fondre sur ces contrées !

La politique austro-germanique a eu à enrégistrer un succès en Espagne. Le ministère Canovas-Robledo est considéré non-seulement comme ultramontain et conservateur, mais encore comme partisan de l'alliance allemande. Qui oserait l'en blâmer ? En face de la révolution et des principes révolutionnaires, toutes les monarchies sont solidaires et sentent un besoin naturel de se rapprocher. Beaucoup attendent de ce ministère espagnol des mesures importantes pour le bien de l'Europe et de l'Eglise. Nous verrons comment MM. Canovas, Robledo, Pidal et autres sauront comprendre leur haute destinée et la remplir jusqu'au bout.

***

Plus de vingt fois, on a dit : "la paix est faite entre l'Eglise et la Prusse," et plus de vingt fois on a été obligé de se dédire. Dernièrement encore, à l'occasion de la visite du prince impérial au Vatican, les catholiques avaient cru à un rapprochement ; et voilà qu'une séance de la Chambre remet tout en question. M. de Von Gossler déclare que les négociations actuelles n'ont aucunement pour but d'arriver à un traité ou concordat quelconque. Pour le gouvernement, il n'y a qu'une solution acceptable ; c'est celle qui lui permettra de fixer lui-même les limites du pouvoir ecclésiastique. L'Eglise et les catholiques doivent se montrer reconnaissants des concessions qu'on voudra bien leur faire.

Windthorst, comme bien vous pensez, ne laissa point ces paroles sans réplique. Une discussion s'en suivit. Les conservateurs tournèrent le dos à leurs alliés du centre et les progressistes seuls leur restèrent fidèles.

Eh bien ! que les conservateurs restent humblement soumis au gouvernement ; que von Gossler nie les droits des catholiques ; que le gouvernement continue, sous des apparences hypocrites, cette fameuse lutte pour la civilisation, les plus à plaindre ne seront pas les opprimés. Car un jour viendra où leur résistance à outrance et leur ferme attitude triompheront indubitablement. Les conservateurs ont déjà eu à compter le nombre de leurs votes ; Falk a su de quel poids leurs antipathies sont dans la balance, et Bismark lui-même a dû reculer.

L'attitude ferme et digne, à laquelle les catholiques d'Allemagne nous ont accoutumés, ne saurait nous laisser aucun doute sur leur triomphe définitif. Déjà même nous voyons, au Landtag, les conservateurs se rallier à eux et demander pour l'Eglise l'indispensable liberté de donner au clergé une éducation entièrement catholique.

D'après les documents officiels, le chiffre des revenus sequestrés, dès le commencement du *Kulturkamf*, s'élève aujourd'hui à 14,427,796 marcs Tant que les relations entre l'Eglise et l'Etat n'auront pas été réglées, il ne saurait être question de les employer à l'avantage de l'Eglise. Il est à espérer que, dans la suite, on s'en servira pour doter des paroisses pauvres et pour ériger, avec un collège catholique, une nouvelle paroisse à Berlin. Cette ville immense compte 80,000 catholiques et seulement 8 écoles primaires, 4 églises, 6 chapelles et 22 prêtres. Il va sans dire que là, comme partout ailleurs, les protestants se font la part du lion.

**

Pauvre Luther, il est à la veille d'avoir de mauvais jours.

Le tribunal de l'Empire, le *Reichsgericht*, vient de lui procurer sa roche tarpéienne en déclarant qu'une insulte au réformateur n'est passible d'amende que quand elle se rapporte à lui comme représentant l'église protestante. L'attaquer dès lors comme fondateur du protestantisme n'est plus une faute, et le prêtre qui disait à Simmershausen que le diable aura dû emporter Luther à cause de ses erreurs et de ses fautes, a eu le plaisir de bénéficier de cette disposition de la loi.

M. Stade, professeur à l'université protestante de Giessen, a dit dernièrement, dans une conférence, des vérités bonnes à noter. "L'Eglise protestante est sans influence sur les masses en Allemagne, et se trouve dans un état de décomposition. La vie religieuse a été dénaturée, estropiée et souvent aussi dirigée dans le sens des intérêts de l'Etat seul par les conseillers théologaux des monarques. Le peuple ne comprend plus ce qu'est l'Eglise et ce qu'est l'Etat. La bourgeoisie est presqu'entièrement séparée de l'Eglise, et dominée par des intérêts tout autres......L'œuvre de Luther est à l'agonie."

Où est donc le caractère essentiellement germanique du protestantisme ? Au nom de quelle religion les Bismark et consorts se permettent-ils donc de persécuter les catholiques ?

CHARLEMAGNE.

Banquet à l'honorable M. Bellerose

(Suite.)

Puis il proposa la santé de la Législature de Québec, à laquelle répondit l'honorable M. Beaubien :

M. le Président, Messieurs,

On a parlé de reconnaissance ; il est une chose que je me rappellerai toujours, c'est que, à mes débuts dans la vie politique, j'avais pour mes parrains M. Armand et M. Bellerose. C'est eux qui m'ont soutenu, c'est eux qui m'ont fait réussir, et depuis ce temps là, leur aide précieux et leurs bons conseils ne m'ont jamais fait défaut, parcequ'ils ont toujours été mes guides et que j'ai toujours voulu marcher sur leurs traces.

J'ai marché sur leurs traces parceque j'ai vu que ces deux hommes savaient où étaient les vrais principes ; on ne me démentira pas si je dis que, en les suivant, j'étais sûr de rester sur le chemin de l'honneur.

Et tout le monde l'a compris comme moi, même certain adversaire que je vois à cette table. Nous avons eu des luttes ensemble ; nous avons été divisés sur certaines questions de détails, nous avons reçu vos coups, mais tout est oublié.

Vous avez fini par vous embrasser, vieux combattants, vieux castors, vous qui ne vous êtes pas seulement attaqués, vous qui vous êtes déchirés à belles dents ! Maintenant vous vous embrassez et moi, je suis entre vous deux.

J'ai pu n'être pas du même avis que M. Bellerose ou que M. Bastien, sur certaines questions, mais quand viendra la lutte pour le pays, nous pourrons toujours être sûrs de nous trouver réunis.

Et avec nous, messieurs, se réunissent tous ceux qui sont autour de nous, et lorsque partout on aura fait ce que l'on fait ici, nous pourrons dire, suivant la vieille expression, qu'alors, les chouayens seront morts ! (App's)

Je suis de la politique de sir George Etienne Cartier qui a dit aux Anglais, aux Ecossais et aux Irlandais, vivez en paix, prospérez, enrichissez-vous, nous ne vous demandons qu'une chose, c'est le droit de vivre, de prospérer et de nous enrichir comme vous. Nous vous demandons de nous soutenir lorsque nous sommes dans la voie de la justice, et de ne pas nous dire injustement : Otez-vous, allez-vous-en, parceque vous ne parlez pas la langue de la majorité.

Et ce que nous réclamons, nous l'obtiendrons de tous les hommes bien pensants, qu'ils soient ou non nos compatriotes, parce que nous ne demandons que ce qui est juste.

La Confédération, messieurs, a été faite dans l'intérêt de la province de Québec. L'union législative nous aurait laissés dans une telle minorité que nous n'aurions pu faire prévaloir nos droits. Un des pères de la Conféération, sir E P Taché, disait aux Anglais :

Vous croyez peut-être que vous ne faites qu'un acte de protection du fort envers le faible, mais le temps viendra peut-être où ce peuple, à qui vous donnez une nationalité, sera votre dernier appui, et le dernier coup de canon tiré sur le sol d'Amérique pour la défense du drapeau britannique, sera tiré par un Canadien-Français ! (Applaudissements).

On a parlé beaucoup, depuis quelque temps, de notre autonomie provinciale ; quand je vois les guerriers que nous pouvons mettre sur les rangs, je suis rassuré sur le sort de la lutte, si elle s'engage sur ce terrain. Nous avons eu des hommes pour nos grands jours de luttes, la Providence nous donnera les hommes pour les luttes futures, si l'avenir nous réserve encore des tempêtes. Il ne faut pas, en attendant, nous endormir ; *si vis pacem para bellum*, dit le proverbe, mais sachons demander nos droits et nous saurons les obtenir.

Nous ne sommes pas un pays conquis ; nos pères ont eu les honneurs de la guerre ; un traité solennel a reconnu leur existence nationale, leur religion, leurs lois, leurs usages. Nous avons donc les droits nationaux, il faut que ces droits soient reconnus et proclamés.

Du moment que Lévis et Vaudreuil ont signé l'acte de cession, nous avons été constitués en peuple, on reconnaissait notre existence nationale ; tandis que nos pauvres frères de l'Acadie étaient déportés à mille lieues de leur patrie, on nous disait à nous : vous allez jouir de vos droits. Nous ne demandons que cela.

Nous voulons maintenir ces droits et nous les maintiendrons, si jamais le jour vient où l'on contestera ce droit-là. Je ne veux pas dire ce qu'il adviendra dans ce temps-là. Il n'y a plus de parti ni de chef lorsque tout le monde marche dans la même direction.

Mais, en attendant, je vois que nous pouvons nous féliciter de ce que nous avons obtenu, et nous devons espérer de même réussir pour ce qui nous reste à obtenir, puisque notre cause est plaidée par des hommes comme l'honorable M. Bellerose.

A la santé : Au Canada, notre patrie, M. Mercier devait répondre, mais en son absence cette tâche fut remplie par M. Joseph Turgeon, dans une charmante improvisation que nous avons sténographiée.

M. le Président et Messieurs,

Je regrette profondément pour vous et pour moi, que l'honorable M. Mercier étant retenu par ses devoirs parlementaires, n'ait pu se rendre à ce banquet, pour répondre à cette santé patriotique avec son éloquence ordinaire.

Vous avez bien voulu me substituer à lui, vous verrez bientôt que vous avez grandement perdu à l'échange.

"Au Canada, notre patrie," voilà donc la santé que nous allons boire ; serait-il possible que je ne puisse trouver quelques accents poétiques pour chanter les gloires de mon pays, quelques mots sublimes pour en raconter les hauts faits, pour en célébrer les triomphes ? Oh, non, il me semble que si je frappe à la porte de vos cœurs, comme à la porte de mon cœur, des voix intérieures nous crieront bien fort :

"Allez, chantez, parlez de votre "Canada, votre Patrie : vous l'aimez "cette patrie, vos cœurs battent bien "haut et bien fort, quand il s'agit de ses "intérêts ; à son nom toutes les ambitions "se taisent, les haines disparaissent, les "acrimonies sociales et politiques s'enfuient. Ecoutez-nous, s'écrient ces voix "intérieures, et puisque vous aimez-bien "votre Canada, votre Patrie, vous trouverez des accents patriotiques, et vous ne "parlerez pas trop mal."

Eh bien, messieurs, j'ai écouté ces voix intérieures : je vais laisser parler mon cœur, espérons qu'il parlera bien, et que je saurai exprimer convenablement ce qu'il me dictera.

"Au Canada, notre Patrie !" O que tu es belle, ma Patrie ! Puis-je trouver ailleurs que dans ton sein, cette riche nature, ces quatre saisons si bien marquées et si distinctes, qui nous font varier nos amusements, et qui bannissent à tout jamais de ton domaine l'uniformité, mère de l'ennemi ?

Que tu es belle, ô ma patrie, avec tes grands lacs, avec tes fleuves immenses qui te sillonnent en tous sens, et qui enlacent ton corsage opulent comme dans de vastes ceintures d'argent.

Oh ! que tu es beau, ô mon Canada, avec tes chutes grondantes, dont le spectacle épouvante en même temps qu'il nous ravit, dont les clameurs éclatent comme la foudre, et dont les terribles échos semblent se répercuter depuis Niagara jusqu'à Shawinigan, et de là jusqu'à Montmorency, pour aller ne s'arrêter et se perdre que dans les sombres profondeurs du Saguenay.

Oh, que tu es beau, ô mon Canada, avec tes vastes plaines au sud, et tes montagnes au nord, qui sont là comme de vigilantes sentinelles pour arrêter les désordres de la tempête et en modérer la vertigineuse allure.

Oh que tu es belle, ma patrie, avec tes iles innombrables et dont la moins belle et la moins riche n'est pas, à coup sûr, l'Isle Jésus, n'est-ce pas, messieurs ?

Voilà, messieurs, en quelques mots, ce que je vois dans ma patrie, mais que ne pourrait-on pas ajouter à cette ébauche ?

Avec une nature aussi riche et aussi somptueuse, on devrait s'attendre à trouver au Canada le luxe, ce vers rongeur des vieilles sociétés, mais ne sommes-nous pas heureux de constater le contraire. Car, après tout, à peu d'exceptions près, la vie dans notre chère patrie n'est-elle pas simple, laborieuse ? Ne vous contentez-vous pas de vivre sur vos terres, d'y retenir autant que possible vos enfants et petits-enfants ?

Vous n'êtes pas enthousiasmés quand vous passez dans les côtes, au milieu de ces champs bien cultivés ; dans ces grandes routes qui relient vos poétiques villages... Savez-vous pourquoi ? C'est que l'habitude d'admirer ce spectacle, vous l'a rendu fastidieux ; mais absentez-vous pendant quelques jours, quelques semaines, vous sentirez bientôt l'ennui vous piquer au cœur, et vous ne serez heureux qu'au retour au pays et tant que vous n'y serez pas revenu, vous vous surprendrez souvent et bien souvent à soupirer, à pleurer, et à redire avec le poète, ces stances admirables, chantées par l'Albani :

Souvenirs du jeune âge
Sont gravés dans mon cœur
Et je pense au village
Pour rêver le bonheur.
Ah ! ma voix vous supplie
D'écouter mon désir ;
Rendez-moi ma patrie
Ou laissez-moi mourir !

Dans les bois le silence,
Le bruit d'un clair ruisseau,
La paix et l'innocence
Des enfants du hameau :
Ah ! voilà mon envie,
Voilà mon seul désir !
Rendez-moi ma patrie,
Ou laissez-moi mourir !

Je ne veux pas vous fatiguer, messieurs, et je devrais m'arrêter ici, mais pourtant, j'ouvre une parenthèse pour exprimer une pensée. Si votre pays est beau, si vos terres sont bien cultivées, serions nous prêts à déclarer que notre instruction est suffisante ?

Croyez-vous qu'on lit assez dans notre chère patrie, dans le comté Laval, dans St Vincent de Paul ?

L'esprit est une terre comme celle que vous possédez ; si vous ne le nourrissez pas, de même que vous fumez votre ferme, il ne produira rien.

Vous me direz, nous n'avons pas besoin d'être savants, du moment que nous avons le secret d'avoir de belles récoltes.

Erreur, profonde erreur, messieurs ; tous les jours vous êtes appelés à juger et les actes politiques et municipaux de vos chefs ; spécialement dans ce beau comté de Laval, vous êtes appelés plus souvent, je puis dire, que dans n'importe quelle autre partie de la province, à faire des élections. Or, ne sentez-vous pas le besoin d'avoir une excellente bibliothèque paroissiale, de vous abonner aux journaux et surtout de lire les uns et les autres.

Sans cela, il vous faut vous en rapporter aux politiciens, et Dieu sait si vous avez toujours en raison de vous en féliciter.

Car, le diable, lui, sait fort bien qu'on ne sait que faire, quand de deux hommes également honorables, l'un vous dit *blanc*, et l'autre *noir*.

L'hôte de ce soir, personnellement, me pardonnera cette digression. J'affirme au reste, qu'à ma connaissance, l'Honorable M. Bellerose, dans toute sa carrière politique, n'a été mû que par des sentiments honorables, et que si parfois, il a fait erreur, son caractère pour cela n'en a jamais souffert. Je n'en dirais pas autant de tous ceux qui se sont mêlés de politique.

Or, messieurs, lisez donc, étudiez, tout en cultivant, vous en serez heureux bientôt.

Un mot, un dernier mot : Nous aimons notre patrie, mais n'avons-nous pas raison de l'aimer et d'en être fiers.

Si la nature en est grande et riche, est-ce que ses habitants sont chétifs et grêles ! Sont-ils moralement dépourvus d'intelligence et de talent ?

Messieurs, faire son propre éloge serait stupide, mais nous avons bien le droit, sans être ridicules, de rappeler les noms de ceux de nos pères qui ont illustré la patrie.

Dans le clergé, cette cohorte sainte, cette milice sacrée, qui toujours a été notre meilleure amie, nommerons-nous les meilleurs soldats ? soit, nommons : les Lartigue, les Plessis, les Bourget, les Fabre, les Désauluiers, les Hébergo, les Girouard.

Arrêtons-nous, ce serait trop long, mais encore un nom, c'est le dernier, sinon le moindre, son nom c'est celui du curé dévoué, modeste, éloquent, qui préside à vos destinées futures, M. l'abbé Contu.

Et du clergé, passons aux professions libérales, aux arts, n'est-il pas vrai que dans toutes ces positions la patrie peut y réclamer de glorieux enfants.

Oui, nos hommes d'Etat valent bien ceux que les vieux pays nous ont envoyés, et peut-être mieux, car sauf les ressources autres que leurs talents, sans avoir à leur secours les monceaux d'or que le Pactole anglais faisait couler sur nos rives, soit pour encourager les siens, soit pour acheter nos faibles, n'est-il pas vrai que nous avons eu nos Lafontaine, nos Cartier, nos Dorion et tant d'autres qui n'ont pas fléchi dans le devoir, qui ont su par amour sacré de la patrie, tenir tête à ces illustrations étrangères, maintenir haut et ferme le drapeau français-canadien ; empêcher les empiètements de toutes sortes, foudroyer au besoin les ambitions qui étaient contraires aux intérêts de la patrie, bref des hommes-héros qui n'ont pas craint, au mépris de leurs intérêts personnels, de revendiquer toujours et partout toute la plénitude de nos droits religieux et civils.

Or, Messieurs, un pays qui produit de tels hommes, qui possèdent de telles richesses, est-il à dédaigner ? Au contraire, n'est-il pas juste que son nom soit inscrit au Bulletin des Santés, dans toute réunion canadienne ! Oh, certes, oui ! aussi, permettez-moi de vous en féliciter : c'était une noble et patriotique pensée que celle-là, et la Patrie reconnaissante par ma voix impuissante offre ses vives félicitations aux organisateurs de cette fête dont je garderai pour ma part le plus vif souvenir.

(A continuer)

Un nouvel ouvrage sur le "Syllabus"

Le libéralisme catholique, on le sait, cherche aujourd'hui à relever partout la tête. Et rien d'étonnant à cela : il est même tout naturel que les erreurs de toutes sortes, "la peste" du libéralisme catholique, comme les autres, s'attaquent à l'Eglise, *la colonne de la vérité*, avec un redoublement de violence, au moment même où cette sainte Eglise est aux prises avec le démon de la Révolution personnifié dans les sociétés secrètes.

Mais il est naturel aussi que chaque nouvel assaut livré à l'Eglise stimule le zèle des vrais croyants à s'éclairer et à s'affermir toujours davantage dans les principes et les pratiques de leur foi. Voilà pourquoi nous pensons faire plaisir à plus d'un de nos lecteurs en appelant leur attention sur un nouvel ouvrage, vrai *livre d'or*, qui traite du *Syllabus*, cet immortel formulaire de Pie IX, dont les libéraux s'efforcent d'atténuer au moins la valeur, quand ils ne peuvent le faire oublier.

On lit dans l'*Osservatore cattolico*, de Milan :

"Mgr Ruffoni a traité la question de la valeur du *Syllabus* dans toute son étendue, avec une précision magistrale. M. l'abbé Bouquillon, professeur de théologie aux facultés catholiques de Lille, a eu la pensée de traduire en français l'ouvrage de Mgr Ruffoni. Nous en adressons les plus vives félicitations au digne prélat et au professeur français. Nous sommes heureux de constater qu'à l'Université de Lille on professe la sainte et pure doctrine catholique, relativement à la valeur du *Syllabus*.

"Nous savons déjà que le prince des théologiens modernes, l'éminent Cardinal Frazelin, avait enseigné l'autorité infaillible du document pontifical. On peut voir par les traités publiés par le P. Mansella que la même doctrine fut enseignée à l'Université grégorienne. D'un autre côté, c'est l'opinion commune que depuis la déclaration faite en 1867 par Pie IX, on ne peut plus s'écarter sans danger du sentiment de l'école sur ce point.

"Au total, le travail de Mgr Ruffoni est vraiment un livre d'or."—*La Vérité.*

PARLEMENT PROVINCIAL

3me SESSION — 5me PARLEMENT

(PAR TÉLÉGRAPHE)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 17 avril.

L'ORATEUR prend son siège à trois heures.

Est présenté le rapport de l'officier rapporteur annonçant l'élection de l'hon. M. Flynn.

L'hon. M. TAILLON soumet le rapport du département de l'agriculture et des travaux publics.

M. DUHAMEL présente un rapport du comité des bills privés, recommandant certains bills, et aussi avisant à ce qu'à l'avenir aucune autre clause ne soit reçue ou imprimée pour des bills d'incorporation de ville, que celles qui ne sont pas prévues dans l'acte général.

M. STEPHENS se prononce favorablement en faveur de ce rapport dont l'adoption, dit-il, empêchera beaucoup d'ennuis, et rendra plus facile le travail du comité des bills privés, rendra inutiles une foule d'impressions, et fera un bien général.

Plusieurs députés parlent dans le même sens.

M. STEPHENS présente un bill pour autoriser l'église St Jacques de Montréal à emprunter de l'argent et à hypothéquer ses propriétés.

L'hon M. TAILLON présente un bill pour l'incorporation de la Maison de l'Immaculée Conception de Montréal.

M. GAGNON parle contre le fait que la présidence des comités a toujours été assignée à des conservateurs ; il estime que cela peut influer sur l'indépendance des députés. Il espère que ce système sera discontinué. Ce matin, un ministre a été élu à la présidence du comité des comptes publics.

L'hon M. TAILLON répond que la présidence des comités n'exerce que peu d'influence, depuis que les comités sont composés proportionnellement de députés des deux partis.

L'hon M. MERCIER prétend qu'un président de comité exerce une très grande influence, puisque dans les rapports publics il peut empêcher l'insertion d'explications que la chambre désirerait avoir. A Ottawa, il est de règle que les ministres ne doivent pas présider les comités, à une seule exception.

L'Opposition, en cette chambre, représente une population plus nombreuse que l'indique le nombre de ses députés actuels, et il pense qu'elle devrait figurer dans les comités en proportion du chiffre de la population dont elle représente les vues.

M. McSHANE dit que, ce matin, il a vu un ministre de la Couronne se glisser dans les couloirs et engager les députés à voter contre M. Shehyn que le gouvernement craignait devoir être élu président du comité des comptes publics. M. Shehyn est un homme d'influence et de haute position. Un ministre de la Couronne a cru devoir s'opposer à sa candidature et se faire élire président.

A Montréal qui paie les ⅝ des taxes de la province, et qui collecte presque autant de revenus que la province, il y a une pratique relative à la présidence du comité des finances qui devrait être suivie ici. Il se plaint aussi que dans les comités où les intérêts privés et publics sont concernés, l'on s'occupe de trop de minutie.

M PICARD dit qu'à l'époque du gouvernement Joly, les conservateurs étaient non-seulement méprisés, mais maltraités.

L'Hon M JOLY ne veut pas répondre au député de Richmond et Wolfe dont il ne croit pas que les remarques soient prises au sérieux par la Chambre, car tout ce que veut M Picard c'est d'être nommé conseiller législatif.

Il est heureux de reconnaître l'esprit de justice du chef actuel de la Chambre, mais il ne s'accorde pas avec lui sur la manière d'envisager la question. Il parle de la pratique suivie en Angleterre.

M. NANTEL présente un bill pour l'admission du C A Champagne au Barreau après examen.

M. GAGNON ayant demandé quelques renseignements sur les cautionnements donnés par M. Paquet comme shérif de Québec, une longue discussion s'élève par suite de la déclaration de l'hon M. Taillon que les négociations commencées au sujet de ces cautionnements ne sont pas encore complétées.

M. STEPHENS dit que depuis la division des fonctions de shérif, plusieurs d'elles ne sont pas dignement exercées, et les officiers ne peuvent plus vivre que par le vol.

M. McSHANE ne croit pas que personne ait fait son devoir plus fidèlement que le shérif Alleyn dont les fonctions ont été divisées sans explications. Il ne veut attaquer aucun pauvre homme, mais il est opposé à des sinécures politiques créées pour des gens qui ont obtenu leur position en récompense de leur corruption.

La commission du service civil qui n'a rien fait a déjà coûté $10,800. Il dit que tout ce que les commissaires ont fait a été de destituer ses compatriotes pour faire place aux canadiens-français

L'administration de chaque département du service est mauvaise, et il n'est pas étonnant que la province soit en banqueroute. Aux Etats-Unis, cette administration est plus honnête.

Quant à la commission de codification, elle a coûté beaucoup, et bien que le commissaire en chef ait demandé $9 par jour pour dépenses de voyage ; il est demeuré tout le temps à Montréal.

Il continue à parler contre les extravagances administratives jusqu'à 6 heures.

SEANCE DU SOIR

La Chambre se forme en comité sur le bill relatif à la loterie du Père Labelle. Le rapport sera reçu demain.

M IRVINE propose le renvoi de ce bill à six mois. Il dénonce les loteries comme immorales. Il dit qu'elles sont en contravention avec les lois criminelles du pays, et en conséquence le bill actuel est ultra vires.

Ce ne sont pas seulement les protestants qui sont opposés aux loteries. Il cite l'opinion de quelques hautes autorités catholiques qui les ont aussi dénoncées.

La chambre se divise sur la motion de M. Irvine, qui est perdue sur la division suivante :

POUR :—Joly, Marchand, Stephens, Irvine, Watts, Demers, Bernard, McShane, Gagnon, Rinfret dit Malouin, Bernatchez, Poupore, Thornton, Robertson, Lynch—15

CONTRE :—Taillon, Desjardins, Beaubien, Gauthier, Brousseau, Bergevin, Deschênes, Duhamel, Asselin, Martin, Nantel, Faucher de St Maurice, Marcotte, Trudel, Caron, Robillard, Dorais, Leduc, Martel, Turcotte, Desaulniers, Frégeau, St Hilaire, Lavallée, Charlebois, Casavant, Marion, Paradis, Poulin, Richard, Duckett, Audet, Lemieux—33.

L'hon M. LYNCH propose que la chambre se forme en comité sur le bill pour permettre au *Congregational College* de l'Amérique Britannique du nord de conférer des degrés, et dit que cela tend à déprécier la valeur de degrés, comme l'expérience l'a prouvé aux Etats Unis.

Après quelques remarques de MM. Watts et Robertson sur ce sujet, plusieurs bills sont présentés pour la première fois, et quelques autres subissent leurs deuxième lecture.

La Chambre s'ajourne à 11 heures.

PARLEMENT FEDERAL

2me SESSION — 5me PARLEMENT

(PAR TÉLÉGRAPHE)

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 17 avril.

L'ORATEUR prend son siège à trois heures p. m.

Sir John MACDONALD fait motion pour retirer l'avis qu'il avait donné pour l'introduction d'un projet de loi pour amender l'acte de la présente session concernant la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada. Il dit que le gouvernement a reçu l'assurance de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc qu'elle mettrait de côté un million de louis sterling, lesquels seraient appliqués exclusivement à établir une ligne double entre Montréal et Toronto.

M. MITCHELL dit que si le public était satisfait il l'était aussi. Il n'avait en que l'intérêt public en vue, mais son but était maintenant atteint, le gouvernement ayant obtenu l'assurance de la compagnie qu'une voie double serait construite. Il prend occasion de faire remarquer les insinuations que l'on a faites contre lui en disant qu'il était mu par des sentiments d'animosité personnelle contre le Grand Tronc au lieu d'agir dans l'intérêt du public et il croit que le résultat obtenu l'a vengé de ces insinuations.

Sir John MACDONALD fait motion que la chambre se forme en comité sur la résolution pour appliquer aux territoires du nord-ouest l'acte de 1880 relativement aux charges et honoraires payés pour l'enrégistrement des titres et pour le salaire des régistrateurs et inspecteurs des bureaux d'enrégistrement.

Le comité fait rapport sur la résolution.

M BOSSÉ demande si c'est l'intention du gouvernement soit par octroi, subside ou par garantie d'intérêt sur les bons à aucune compagnie organisée d'assurer la construction d'un pont sur le St Laurent à Québec, dans le but d'unir les différentes lignes du chemin de fer sur les côtés sud et nord de la rivière.

Sir John MACDONALD répond que le gouvernement reconnait l'importance de relier le chemin de fer Intercolonial avec le chemin de fer canadien du Pacifique par un pont de chemin de fer à Québec et pense qu'il faudra un jour le construire, mais d'ici à ce que le chemin de fer canadien du Pacifique soit rendu à cette cité et que quelque moyen pratique ait été soumis, le gouvernement ne peut donner une réponse plus précise à cette question.

Sir John MACDONALD fait motion pour la troisième lecture du projet de loi pour amender l'acte des licences de 1880.

M. McCRONY fait motion pour que le projet de loi soit renvoyé au comité avec instruction d'ajouter les mots "hôtel ou" à la sous-section 2 de la clause 25 de l'acte qui alors se lirait comme suit : Aucun hôtel ou salon ne communiquera par une porte d'entrée avec une boutique ou magasin ou des articles de commerce ou marchandises sont tenus en vente.

La chambre se divise sur l'amendement qui fut adopté par un vote de 75 pour et 62 contre.

La chambre se forme en comité et fait rapport sur le projet de loi avec amendement.

M. GIROUARD fait motion en amendement pour que le projet de loi soit renvoyé au comité avec instruction d'y faire certains autres changements dans le cas où une municipalité rurale serait voisine d'une ville ou village ou aucune licence pour magasin ou hôtel n'est accordé, lequel amendement fut perdu sur une division de 49 pour et 88 contre.

M McCARTHY fit un autre amendement sur la question et à la suggestion de M DAVIES, M McCarthy amenda sa proposition de manière à pourvoir à ce que l'acte soit référé à la cour suprême du Canada pour déterminer la question de constitutionalité du dit acte en tout ou en partie.

L'amendement de M McCarthy tel qu'amendé fut alors adopté et la Chambre se forme en comité sur le projet de loi qui fut rapporté avec le dit amendement.

M IRVINE fait motion en amendement pour le rappel de la sous-section 3 de la section 3 de l'acte qui pourvoit à ce qu'aucune personne vende de la boisson dans une salle de rafraichissement au Sénat, à la Chambre des Communes, au Conseil Législatif ou à la Chambre d'Assemblée.

La motion est perdue sur division.

M MILLS fait un autre amendement que l'ORATEUR déclare hors d'ordre.

Les projets de loi suivants furent lus une troisième fois et adoptés.

Pour amender l'acte des terres de la Puissance de 1883.

Pour donner une extension de temps à l'acte pour le règlement final des réclamations de terres à Manitoba par occupation d'icelles.

Pour autoriser certains subsides et octrois relativement à la construction de certaines lignes de chemins de fer.

Sir John MACDONALD fait motion pour la troisième lecture du projet de loi concernant les territoires en litige entre la Puissance du Canada et la province d'Ontario.

M. DAWSON fait quelques remarques sur la question.

La chambre se lève pour ajournement.

NAISSANCE.

En cette ville, le 15 courant, Madame Tancrède R. Barbeau, un fils.

DECES

A Longueuil, le 16 avril courant, à la résidence de son père, J L Vincent, écr, percepteur du revenu, M. Philias Antoine Vincent, âgé de 22 ans, ingénieur civil.

Les funérailles auront lieu samedi, 19 courant, à Longueuil, à 8 hrs a.m.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Servantes demandées

Au No. 161 rue Cathédrale. 17a

UN MONSIEUR ou deux trouveront une bonne Chambre Garnie, sur premier plancher, 32 rue St-Hubert. 10av-jno

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE

CAVALCADE.

Le premier exercice de la cavalcade aura lieu Dimanche le 20 courant et commencera par une promenade. Rendez-vous général de tous les Messieurs qui en font partie à 2 heures P.M., Champ-de-Mars. 21-18a

F. X. MARCOTTE,

Poseur de TAPIS et PRELARTS

Qui était chez DUPUIS FRÈRES est maintenant au

"SYNDICAT CANADIEN"

DUPUIS, DUPUIS & Cie.,

605,—RUE SAINTE-CATHERINE,—605

A LA BOULE D'OR *COIN DE LA RUE AMHERST*

6a 29m

A WINNIPEG POUR $15.00

160 ACRES POUR RIEN !

160 ACRES a $2.00 DE L'ACRE

DE TERRES A BLE et de PATURAGES !

Il y a du Bois dessus ou tout auprès. Le Pays consiste en Prairies avec Iles de Bois. On nous télégraphie aujourd'hui, 4 avril, de la Vallée de la Qu'Appelle : "Les semences de Blé ont commencé le 25 mars, terre en bonne condition, et temps magnifique."

On vous donne $20 pour vous aider à vous établir sur ces terres, à la Qu'Appelle. Le nouveau colon peut semer jusqu'au 25 mai.

Pour toutes informations s'adresser au Bureau de Colonisation, coin des rues des Casernes et des Commissaires, Montréal. 4av. 84-1m

Fumez le meilleur CIGARE DE 5 Cts.

DEMANDEZ LE

"ALL NATIONS"

☞ *En vente chez tous les Tobacconnistes.* Fabriqué par

L. O. GROTHE, 315 Rue St. Paul,

MONTREAL. 15a-jno

NE LISEZ PAS CECI :

DERNIER GRAND SUCCES OBTENU

PAR LA

Peinture Caoutchouc

DE

A. A. Wilson & Cie

Les agents d'assurances sont prêts à assurer les bâtisses recouvertes de cette peinture comme des risques de première classe. Prix : couleur noire, $1.00 par gallon ; couleur rouge et brûne, $1.10 le gallon ; couleur de vin, $1.25. Un gallon de cette peinture couvrira sur le bardeau scié, 150 à 200 pieds ; sur tôle et ferblanc, 500 pieds. Couleurs jaune, crême, gris français, ardoise, blanche et autres couleurs, à $2.00 par gallon impérial. Un gallon de cette peinture couvrira 500 pieds sur bois plané.

Peinture garantie pour ce qu'elle est représentée, et si l'acheteur n'est pas satisfait, les argents et dépenses seront remboursés. Toujours en mains, peintures de toutes descriptions en baril, huile, thérébentine, vernis, couleurs, huile à moulin, etc., etc. S'adresser au No. 219 et 221 rue St-Paul, et au No. 8 Place Jacques-Cartier, Montréal.

☞ Ciment à couverture, 5 cts la lb. ; pelles de bois, $3 à $3.50 la douzaine.

4av84-3m A. A. WILSON & Cie., Manufacturiers.

LA COMPAGNIE DU

Chemin de Fer Canadien du Pacifique

RÈGLEMENTS DES TERRES.

La compagnie offre des terres dans la limite d'un mille (Railway Belt) de chaque côté du chemin de fer, le long de la ligne principale, dans le sud du Manitoba, à

$2.50 PAR ACRE

et plus, avec des conditions qui demandent la culture de ces terres.

Une diminution de $1.25 à $2.50 par acre sera faite aux acheteurs qui voudront cultiver : selon le prix payé pour les terres, elle sera accordée à de certaines conditions. La Compagnie offre aussi des terres sans conditions d'établissement ou de culture.

LES SECTIONS RÉSERVÉES

le long de la ligne principale, c'est à-dire les sections impaires numérotées, dans l'espace d'un mille de chemin de fer, sont maintenant offertes à des conditions avantageuses, aux personnes qui sont prêtes à entreprendre immédiatement leur culture.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les acheteurs pourront payer un sixième comptant et la balance en cinq paiements annuels avec intérêt à six pour cent par année payable d'avance.

Les personnes qui achèteront des terres sans la condition de les cultiver recevront un acte translatif de propriété, au temps de l'achat, si le paiement est fait en entier.

Les paiements peuvent être faits en débentures garanties par les terres concédées, qui seront acceptées à dix pour cent de prime sur leur valeur au pair, avec l'intérêt accru. Ces bons peuvent être obtenus sur demande, à la Banque de Montréal, Montréal, ou aucune de ses agences.

Pour les prix et pour les conditions de la vente on pourra obtenir des informations au sujet de la vente des terres, en s'adressant à JOHN McTAVISH, commissaire des terres, à Winnipeg.

Par ordre du Bureau.

CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.

Montréal, 19 février 1884.—6m-2fs

On Demande

DES AGENTS pour un article nouvellement importé. On peut gagner $3.00 par jour. S'adresser au 2me étage, 192 rue Notre-Dame. 2-m84

Fil de Fer Barbelé

Le Manitoba

FIL en acier galvanisé pour les clotures.

FIL ordinaire, barbes espacées de 7½ pouces.

FIL fort pour la première ligne du bas, barbes espacées de 4½ pouces.

FIL tordu, sans barbes, à prix très réduits.

☞ Demandez des circulaires et une liste des prix au Canada Wire Co.

H. R. IVES,

Président et gérant.

RUE QUEEN, Montréal.

2m-14a

COMPAGNIE COLONIALE

Etablie pour la fabrication de Chocolats, Cacaos et Cafés, Para, Caracas, Java, Bahia Moka, Maragnan, Porto Rico, Trinidad, Santos, Guayaquil, Batons, Croquettes, Pastilles, Bonbons à la crême, Chocolats, Boites de fantaisie.

S'adresser à la "Compagnie Coloniale :"

299 RUE NOTRE-DAME, Montréal.

23 avril 83-1a

CORYZINE

GUERISON RAPIDE DU RHUME DE CERVEAU.

Cette poudre enlève immédiatement l'acuité du mal, rend la liberté de la respiration et prévient le rhume de poitrine, suite naturelle du Coryza. Enrégistrée à Ottawa.

PRIX 25 CENTS LA BOITE.

LAVIOLETTE & NELSON, Propriétaires, Montréal.

GOUDRON DE NORVEGE

De la Pharmacie de Lyon.

Cette Liqueur est plus efficace que le Goudron ordinaire contre les Bronchites et maladies de la Vessie.

50 cents le flacon.

LAVIOLETTE & NELSON, Agents pour le Canada

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX

Le soussigné offre en vente une magnifique paire de chevaux bien pareils, d'une seule couleur, sous poil noir. Prix modéré.

THEOPHILE TRUDEL, St. Prosper, comté de Champlain.

28f 84-jno

WANZER

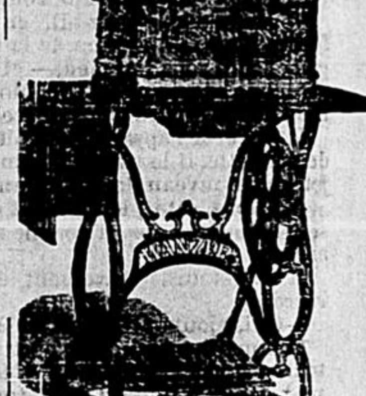

Avis de Déménagement

POUR AGRANDIR NOTRE LOCAL.

Les bureaux des Machines à Coudre Wanzer seront transportés, le 1er Mai 1884, au

No. 450 Rue Notre-Dame,

Deux portes à l'ouest de la Banque Fédérale, en face des salles d'encan de Hicks, dans le local occupé maintenant par le magasin de Marchandises Sèches de LAIDLAW.

WILLIS & Cie.,

450 Rue Notre-Dame, Montréal.

ASSOCIATION

St. Jean-Baptiste

50e ANNIVERSAIRE

—DE LA—

Fondation de la Société.

GRANDE CAVALCADE

—ET—

GRAND

Tournoi Historique

LE 24 JUIN PROCHAIN,

Et jours suivants.

Le comité de la Cavalcade fait appel à tous les citoyens de Montréal qui désireraient prendre part à cette magnifique démonstration.

Les adhésions seront reçues jusqu'au 24 mars courant et on devra se faire inscrire chez M. R. Beullac, 229 rue Notre-Dame suivant les conditions adoptées par le comité. 8m-jno

TELEGRAPHIE.

Service de la presse associée.

Depeches de nuit

CANADA

Température

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures.

Toronto, 18, 1 h. a.m.

Vallée du St Laurent :

Vents modérés. Temps nuageux à beau. Température stationnaire ou un peu plus élevée.

ETATS-UNIS

Aspect général

Londres, 18—Le *Times* parlant dans un éditorial de l'aspect politique de l'Amérique dit que jamais depuis quelque temps avant l'époque de la guerre civile en Amérique, on a fait en Angleterre si peu d'attention aux affaires des Etats-Unis que depuis ces quatre derniers mois.

LA HAVANE

Désordres

Key West, 18—Le gouvernement de la Havane refuse toute information aux journaux relativement à Aguero et les mouvements des insurgés, ce qui est une cause d'alarmes. Suivant des lettres privées, Aguero a eu des succès dans plusieurs rencontres avec les troupes. Les insurgés seraient en nombre assez considérable et se maintiendraient en levant des contributions sur les habitants et les planteurs. Il règne une grande consternation parmi les populations des campagnes qui laissent leurs maisons.

FRANCE

Le clan Na Gael

Paris, 18—Parmi les membres du clan Na Gael, il y a un certain nombre de Nihilistes russes et quatre communistes français.

Les dynamiteux

Paris, 18—Une lettre reçue, ici, d'un irlandais qui sympathise avec les dynamiteux dit que la campagne des dynamiteux n'est pas encore terminée. 250 livres de dynamite ont été envoyées de France en Angleterre depuis trois semaines. Une fille résidant à Cork et sœur d'un dynamiteux résidant à Paris, emporte cette dynamite.

Cette fille sert de moyen de communication entre les dynamiteux à Paris et ceux de la Grande-Bretagne et d'Irlande. La femme qui transportait la dynamite dont on a fait usage dans l'exposion du dépôt Victoria, à Londres, s'est mise en route pour l'Amérique.

—Les dynamiteux en Angleterre sont opposés à des tentatives isolées. Ils contemplent une explosion générale dans différentes parties du pays à un certain jour et une certaine heure.

ESPAGNE

Crise à Cuba

Madrid 18—Le gouvernement espagnol a pris sérieusement en considération le sujet de la crise économique à Cuba.

Guerre du Tonquin

[Dépêches à *L'Etendard*]

Paris, 10—Les prisonniers Chinois, capturés à Hung Hoa par les Français seront gardés avec soin comme une preuve que les Chinois ont pris part à la guerre.

GUERRE DU SOUDAN.

(Dépêche à *L'Etendard.*)

Le Caire 18—Le général Gordon a télégraphié à Evelyn Baring que sa position est critique à moins que Zebehr Pacha ne soit envoyé immédiatement à Khartoum.

AFFAIRES MUNICIPALES

Comité des finances

Il y a eu réunion de ce comité, hier après-midi, à trois heures, sous la présidence de l'échevin Grenier.

Son Honneur le maire ainsi que les échevins Laurent, Généreux, Mooney, Farrell, Fairbairn, Prévost, Hood et Jeannotte étaient présents.

On lit une requête demandant une reconsidération de la résolution passée par le comité à sa dernière réunion, relativement à la réduction faite sur les droits que payent les propriétaires de tables de billards, la réduction faite n'est que de $10.

L'échevin Généreux propose une reconsidération de la résolution en question, mais cette motion est perdue.

M. R Roy, l'avocat de la cité, dit qu'il a reçu une requête de la compagnie de Garantie, relativement au montant pour lequel elle s'était rendu responsable pour Mussen, qui s'est illégalement approprié certaines sommes dans le département du trésor.

Cette compagnie demande à la corporation de lui prêter son nom pour poursuivre le recouvrement de cette somme sur les biens de Mussen.

On décide de forcer la compagnie à payer d'abord le montant pour lequel elle s'est rendu responsable et que la corporation la subrogera ensuite à ses propres droits.

Une requête de M. Jas Joseph est référée au président et au trésorier.

Un rapport du comité des chemins recommandant de payer différentes réclamations est adopté.

Une requête de M. Bonenfant se plaignant de l'évaluation, faite par les cotiseurs, de la propiété qu'il occupe, est référée au président et au trésorier de la Cité.

Une requête de la société de protection des femmes et des enfants demandant un octroi est lue.

On décide d'accorder $400.00 à cette société.

Une requête du comité de l'eau demandant un crédit de $41,000 pour les fins dont nous avons déjà parlé, est lue et la considération en est remise à la prochaine séance du comité.

On lit une requête de MM. Archambault, Lynch et Miguault qui ont pris une action contre la compagnie des chars urbains au nom de la municipalité d'Hochelaga, avant l'annexion de cette dernière à la cite de Montréal.

Ces messieurs demandent d'être autorisés à continuer cette cause ou bien que la corporation leur paye leur honoraires dûs jusqu'à ce jour.

Cette requête est référée à l'avocat de la cité.

Une demande d'augmentation de salaire par MM. Ethier et Coyle, les deux assistants procureurs de la cité, est laissée sur la table jusqu'à la prochaine réunion du comité.

Il est résolu ensuite de demander à tous les comités de fournir une liste au comité des finances, de toutes les propriétés qu'ils ont sous leur contrôle, afin de faire un rapport au conseil pour vendre celles qui ne rapportent aucun profit à la ville.

On décide, sur demande à cet effet, de nommer un secrétaire, dans le bureau des cotiseurs, pour répondre aux plaintes faites par les propriétaires.

M. Normandin, un employé de ce département est nommé à cette charge.

M. Kane devra remplacer M. Normandin avec un salaire de $600 par année.

Et la séance est close,

Véritable spécifique — Comme remède pour la bronchite et les rhumes, employez la Diphthérine du Dr N. Lacerte, le seul véritable spécifique contre la diphthérie et autres maux de gorge. 50 cents la bouteille, chez les pharmaciens. 14m-jno

Le Barreau de la Province de Québec

Séance du conseil général du barreau de la Province de Québec, tenue au palais de justice en la cité de Montréal, les 15 et 16 avril 1884, après convocation régulière et avis à tous les membres du conseil en la forme ordinaire ; à laquelle sont présents, savoir, le 15 avril,

J B L Hould, écuier, bâtonnier général ; les honorables R Laflamme, G H Malhiot, Georges Irvine, MM. W White, C A Geoffrion, et S Pagnuelo, secrétaire trésorier du conseil ; et à la séance du 16, les mêmes, moins M C A Geoffrion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Résolu—Que ce conseil croit devoir consigner ici sa haute appréciation des services éminents rendus tant au barreau qu'au public par l'honorable William Collis Meredith, juge en chef de la Cour Supérieure, pendant sa longue et distinguée carrière dans la judicature ; la haute considération dont il a toujours joui et la confiance universelle qu'il a toujours inspirée. Et il croit devoir exprimer sa conviction que le public en général verrait avec la plus grande satisfaction que sa majesté daignât reconnaître ses services en confiant à l'honorable Juge en chef une marque appropriée de sa royale faveur.

E le conseil espère que les autorités compétentes s'empresseront de transmettre ce vœu à sa Majesté.

Résolu—Que suivant les suggestion faites par les examinateurs ; 1o Le Lieutenant-Gouverneur soit prié de faire donner par les universités qui confèrent des dégrés en droit dans cette province, le rapport mentionné dans la section 44, paragraphe 2 de la loi du barreau de 1881.

2o Que la section 44 paragraphe 1 de la dite loi soit amendée en retranchant la partie qui regarde 2 ans d'études dans une université et en restreignant à 4 ans la cléricature ordinaire.

3o Que les candidats à la pratique qui ont obtenu un dégré en droit, devront fournir aux universités un certificat du recteur au chef de l'université ou collège, du nombre de leçons reçues par chaque candidat sur chaque branche de droit, et les dits examinateurs pourront refuser d'accepter un tel dégré comme valable, s'ils sont d'avis que les programmes soumis au lieutenant gouverneur ou prescrits par lui, n'ont pas été effectivement suivis.

Résolu—Que ce conseil renouvelle l'opinion qu'il a déjà émis unanimement le 2 février 1883 et le 26 mai 1883, que le besoin de réformes dans l'administration de la justice devient de plus en plus urgent, et que l'importance, l'étendue et la difficulté de préparer une bonne loi de procédure exigent la nomination d'une commission composée d'un juge et de deux avocats pratiquant, qui consulteront les conseils de section, le conseil général et les juges et prépareront un rapport élaboré, accompagné d'un exposé des motifs.

Résolu—Que tout en réitérant l'opinion qu'il est nécessaire de refondre et de réformer les lois de procédure civile par une commission dûment constituée, ce conseil suggère à l'hon. procureur-général que certains amendements aux statuts de la dernière session et au dit code, sont urgents et requièrent l'attention de la législature provinciale durant la présente session, et qu'ils devront être en substance comme suit :

1o Que le statut 46 Vic. chap 26, soit amendé en substituant à la clause 1ère celle qui suit :

1. Tout jour juridique sera réputé jour de terme pour l'instruction et l'audition des causes, tant dans la cour supérieure que dans la cour de circuit, qu'elles soit inscrites pour enquête et audition finale. Néanmoins dans les districts autres que ceux de Montréal et de Québec, la cour supérieure ne siégera pas durant les jours fixés pour le terme de la cour de circuit dans le district ; la cour de circuit et la cour supérieure, pour les causes inscrites à l'enquête et audition finale en même temps, ne siégeront que durant les jours maintenant fixés comme termes pour chacune de ces cours respectivement, ou qui seront, ci-après fixés à cet effet suivant le mode établi par la loi.

2o Que le paragraphe 3 de la section 2 soit rayé et remplacé par ce qui suit :

Les sténographes officiels seront des officiers de la cour et seront payés au moyen d'honoraires avancés par les parties qui produisent les témoins. Le juge pourra rendre le jugement sans attendre que les notes des témoignages soient copiées.

3o Mais rien dans cet acte ne sera interprêté comme affectant les dispositions du code de procédure civile au sujet de la vacance des mois de juillet et août, ni comme obligeant lesdites cours à siéger entre le 23 décembre et le 9 janvier.

4o Que l'article 1054 du code de procédure civile tel qu'amendé par l'acte 34 Vict. chap 4, soit amendé en rayant les mots : "Excepté dans les districts de Québec et de Montréal," et en y substituant les suivants : "Excepté dans les districts de Québec, Montréal, Trois-Rivières et St François.

Il est cependant déclaré que les cours de circuit dans les districts de Trois-Rivières et de St François, autres que celles siégeant dans les cités de Trois-Rivières et de Sherbrooke, continueront d'avoir la même juridiction qu'auparavant dans les causes appelables.

Toute cause appelable de la cour de circuit siégeant dans les cités de Trois-Rivières et de Sherbrooke instituée avant que le présent acte ait force de loi et où le jugement final n'aura pas été rendu, cessera d'être de la juridiction de la cour de circuit ; et toutes les procédures, arrêts et jugements dans toutes telles causes seront faites, et rendus par la cour Supérieure ; et les livres, archives et dossiers de la cour de circuit, relatifs à toutes telles causes, seront transmis à la cour Supérieure dès que le présent acte aura force de loi.

5o Nonobstant tout ce qui est contenu dans l'acte 46 Vict, chap. 26, les pouvoirs et la juridiction conférés aux protonotaires et greffiers des cours de circuit, en vertu des articles 89, 90, 91, 92 et 93 du code de procédure civile sont par le présent confirmé et déclaré être et demeuré et avoir toujours été en vigueur, et les pouvoirs conférés par les dits articles aux protonotaires de la cour supérieure et aux greffiers de la cour de circuit seront exercés par eux aussi bien durant les termes de la cour supérieure et de la cour de circuit, qu'en vacance ; Et la cour supérieure et la cour de circuit auront le pouvoir de rendre jugement dans ces causes sur l'affidavit du demandeur.

6o Tout commerçant insolvable pourra être requis par un ou plusieurs créanciers pour une somme totale de $200 de faire une cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers. Tel débiteur insolvable sera tenu de faire cession de ses biens au greffe de la cour supérieure du district où il réside, conformément aux dispositions des articles 763, 764 et 765 du code de procédure civile.

Tout commerçant insolvable pourra faire volontairement telle cession de la même manière.

Toute partie intéressé pourra ensuite demander au juge la convocation d'une assemblée des créanciers et du débiteur, et le juge devra convoquer telle assemblée à bref délai de la manière qu'il le jugera convenable, pour nommer un curateur aux biens du dit débiteur.

Les articles 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778 et 779 du code de procédure civile, s'appliqueront à la présente loi, en amendant l'article 773 pour les fins de la présente loi comme si les mots "*sous cautionnement*" n'y étaient pas.

L'article 776 du code de procédure civile est amendé en ajoutant ce qui suit : "Tout débiteur arrêté sur *capias* qui omet de faire cession et de produire l'état requis par les articles 763 et 764 du code de procédure civile, est soumis aux mêmes peines.

Tout débiteur qui a fait cession de ses biens comme ci-dessus est soumis à la juridiction sommaire des juges de la cour Supérieure sous peine de mépris de cour.

Résolu—Qu'un comité, de ce conseil, composé de MM. J B L Hould, bâtonnier général, Irvine, Bossé, et du secrétaire trésorier soit nommé pour voir à l'exécution des résolutions qui précèdent et pour reviser la phraséologie de tel bill qui sera préparé pour les fins susdites.

Et le conseil s'ajourne.

LE FLEUVE

Depuis la publication de notre dernière édition un changement notable s'est opéré sur le fleuve, en face de la ville. La glace qui s'est de nouveau mise en mouvement vers les quatre heures de l'après-midi, a eu pour effet de faire baisser près de deux pieds et demi le niveau de l'eau, ce qui fait présumer que le danger de l'inondation parait maintenant disparaître rapidement.

Un large chenal est maintenant visible jusqu'en bas du quartier d'Hochelaga et nul doute qu'avant un ou deux jours le fleuve sera libre entre cette ville et Sorel.

Il y a cependant peu de changement dans les rues dont nous faisions mention hier soir, si ce n'est qu'à la rue Versailles le niveau de l'eau avait diminué de deux pouces.

COLONISATION

Ainsi qu'annoncé au prône de Notre-Dame, dimanche dernier, une nouvelle assemblée pour l'établissement de la Société de Colonisation de cette paroisse, au désir du récent mandement de Monseigneur de Montréal, aura lieu, dimanche prochain, à l'issue des Vêpres, au Cabinet de Lecture Paroissial, No 327 rue Notre-Dame.

Le but de cette assemblée est l'organisation régulière de la société, par l'élection du Zélateur Général, la nomination des Chefs de dizaine, etc.

M. Sentenne, curé de Notre-Dame, serait heureux d'y voir bon nombre de nos citoyens marquants, dont quelques-uns adresseraient l'auditoire sur le grand sujet de la Colonisation et celui de l'œuvre des Orphelinats Agricoles qui, au lieu d'enfants fatalement destinés par l'abandon à devenir les fléaux et à faire le déshonneur de notre ville, formera, au contraire, l'élément dont dépend si grandement le succès de la Colonisation.... de bons colons, des agriculteurs pratiques et bien élevés. Prouvons donc notre patriotisme en assistant en grand nombre à cette assemblée.

FAITS DU JOUR

Immigrants—500 immigrants sont arrivés hier, à la gare Bonaventure ; 30 sont demeurés en cette ville ; les autres sont partis pour l'ouest.

Départ—Son Excellence le gouverneur général et le capitaine Streatfield, sont repartis hier après-midi par le chemin de fer du Pacifique en route pour Ottawa.

Nouveaux casques—Les membres de la brigade du feu ont reçu hier après-midi leurs nouveaux casques, sortant des ateliers de MM. Samuels et Cie, chapeliers de cette ville.

La St Jean-Baptiste—La société St-Jean-Baptiste, section Hochelaga, a décidé de donner plusieurs concerts dont les recettes devront servir à l'organisation de notre fête nationale.

Recettes—Les recettes du chemin de fer du Pacifique, pour la semaine finissant le 14 avril courant ont été $81,000 contre $98,000 pour la même semaine du mois correspondant l'an dernier.

Accident—Au moment ou le convoi du Delaware et Hudson passait entre les montagnes à White Hall, un rocher immense se détacha d'une des montagnes et frappa un des chars qui a été mis en pièces, et brisa les escaliers des quatre autres chars, le convoi a été retardé de plusieurs heures par suite de cet accident.

Musique—Nous accusons réception de deux magnifiques morceaux de musique pour piano, "Ice palace galop" et "Cupid polka" par M. J Vésina. Ces morceaux ont revêtu la couleur locale et ont pour eux le mérite de l'originalité ; nos félicitations à M. Jos Vésina et nos remerciments à M. A Lavigne, éditeur.

Compatriotes émigrés—Cent cinquante Canadiens-français sont partis ce matin pour aller travailler aux Etats-Unis.

—180 journaliers sont partis hier soir pour aller travailler à Sudbury Junction, sur la voie du Pacifique ; depuis trois semaines la compagnie a envoyé 700 journaliers ; 6,000 hommes sont maintenant employés par la compagnie à cet endroit.

Musique nouvelle—Nous accusons réception d'une très jolie romance *Les fleurs du bon Dieu* destinée aux collèges, couvents et pensionnats ; nous ne saurions trop recommander cette romance, qui est à la fois très morale et très belle. La musique est de M. Ernest Lavigne. Prix 35 cts.

En vente chez Lavigne et Lajoie, 265 rue Notre-Dame. 3-i.

Avis spécial—Nous venons de recevoir un lot considérable de tapisserie de tout genre, à des prix absolument réduits, et aussi un lot d'articles de toilettes et de fantaisie d'un goût tout nouveau et à des prix à la portée de toutes les bourses.

Feutre pour mettre sous les tapis à 5 cts la verge, livré à domicile.

Voitures d'enfants, le plus grand et le plus bel assortiment possible.

Nous encadrons les gravures de toutes grandeurs dans les styles les plus nouveaux et à des prix très-modérés.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JAMES MURRAY & CO.

Coin des rues Jacques-Cartier et Ste-Catherine. —3i-18a

Le temps approche—Le temps des déménagements approche, on aura besoin de tapis, prelarts, Prelarts Anglais depuis 45 cts en montant, tapis tapistry depuis 35 cts, patrons magnifiques, aussi net à rideaux, glands, etc. En vous rendant pour ces marchandises là chez G A Lamontagne vous épargnerez 25 par cent sur votre argent. G. A. Lamontagne, 633, rue Ste-Catherine, vis-à-vis la Banque d'Epargnes, coin de la rue Jacques-Cartier. 17 av-jno

—L'eau minérale "Victoria" est la meilleure des eaux minérales. Elle est garantie une eau naturelle. Un verre à vin donnera l'effet que produisent deux tombleurs des eaux minérales ordinaires.

En vente chez MM. Laviolette et Nelson, pharmaciens, coin des rues Notre-Dame et St Gabriel. jno

—M. Fred. Lapointe, si avantageusement connu du public au No. 555, rue St Catherine, offre en vente des ameublements de chambre à coucher en noyer noir depuis $40 à $150. Sideboard en noyer noir avec une grande glace pour $25. Ameublements de chambre à coucher en frêne, depuis $16.50 à $50 ainsi que beaucoup d'autres meubles à des prix très bas.

FRED. LAPOINTE,

15m84-jno 555, rue Ste Catherine.

Tapisserie—Pour un grand choix de tapisserie, dessin des plus nouveaux ; aussi bordures et dados assortis, à bon marché, allez au dépôt de tapisserie, chez

J. G. GRATTON,

Coin des rues Ste-Catherine et Wolfe.

3fs-jno

—M. P. Simard, de St-Jérôme, quittant cette ville pour retourner à St-Jean, y met tout son stock en vente. Ce stock est frais, nouveau et bien assorti ; il consiste en marchandises générales et en épiceries, sa valeur est d'environ $5,000. L'acquéreur de ce stock fera certainement une bonne affaire ; il pourra prendre de suite possession du magasin, situé près du marché et l'un des meilleurs de la ville. Les conditions de vente, croyons-nous, sont faciles et avantageuses. M. P Simard quitte St-Jérôme pour des raisons personnelles et complètement indépendantes de son commerce, qui est très prospère. 3 av-1m

—Delle Roy, de Joliette, écrit qu'elle a fait usage plusieurs fois et toujours avec succès du *Sirop de Merisier Composé* pour le rhume. Elle ne manque jamais de le recommander à tous ceux qui souffrent du rhume et de la toux. 3 av-jno

Voilà encore une autre belle guérison—A M. J H Touzin et cie, 94, rue Notre-Dame centre :

"Je, soussigné, certifie que j'avais la tête embarrassée de peaux mortes, qui me causaient une démangeaison terrible et j'avais trois dartes dans le visage qui me défiguraient terriblement. On m'a recommandé de faire usage du grand remède anglais connu sous le nom de "L. Touzin's Hairine". Avec une bouteille j'ai été complètement guéri de ces maladies.

[Signé] C. CORBEILLE,

Employé chez Sicard et Lanthier, 125, rue Notre Dame centre, Montréal. —jno

COMMERCE ET FINANCES

BULLETIN FINANCIER

17 avril 1884

Le marché financier n'offre aucun changement notable.

Les prêts sur titres s'effectuent à 4½ et 5 selon la nature de la garantie, et les banques escomptent les effets de commerce à 6½ 7 et 7½ p.c. selon date et signatures.

Le change sur Londres est ferme à $4.87 pour 60 jours de vue et $4.89 pour demande.

Le change sur New-York est plus ferme et se vend ½ de prime.

COTES FOURNIES PAR M. L. J. FORGET & CIE., AGENT DE CHANGE

	Vend.	Ach.
Banque de Montréal	192¼	191½
do Ontario	....	....
do du Peuple	63½	6¼
do Molson	117	115
do Toronto	179	178½
do Jacques-Cartier	..	....
do des Marchands	112½	112
do d'Echange	..	....
do de Québec	....	....
do Nationale	..	....
do des Cantons de l'Est	113	..
do Union	....	....
do Canadienne de Commerce	125	123½
do Fédérale	134	133
do Impériale	....	..
do Dominion	.	..
do Standard	....	....
do Hochelaga	.	....
do Ville-Marie	....	....
International Coal Co	45	30
Cie du Télégraphe de Montréal	114	113½
do du Dominion	..	..
Cie de Navig. Richelieu et Ontario	64½	63½
City Passenger Railway	120	119½
Cie du Gaz de la Cité	180¼	179½
Assurance Royale Canadienne	..	50
Montreal Loan & Mortgage Co	54	45
Cie de Coton du Canada, actions	75	..
Cie de Coton Hudon	..	60
Do Stormont	....	....
Canada Shipping Co	..	70
Cie de Coton de Montréal	63	..
Do Dundas	65	..
Obligations—Ch. de fer Chambly et		
Do St. Laurent	....	..
Do Canada Central	103	..
St. Paul et Manitoba	91½	94
Cie du Pacifique Canadien, actions	52	51½
" " Obligations	100	99
Cie des Terres du Nord-Ouest	54	53
Graphic Printing Co	10	....
Do Obligations	40	....

MARCHE VIGER

Montréal, 17 avril

Il y avait 140 bêtes à cornes, ce matin, sur le marché. Les prix ont été de $4.50 à $6.

Les moutons et agneaux étaient au nombre de 50. Le prix des moutons a été de $6 à $12, celui des agneaux de $3 à $7. Il y avait en vente 600 veaux qui ont été vendus de $3 à $8. Les demandes étaient bonnes.

ARRIVAGES DE DENREES

Montréal, 17 avril 1884.

	G T	C P	
Blé, minots	2700	....	....
Maïs "	....	500	....
Pois "	....	....	....
Avoine "	850	....	..
Seigle "	1000	....	....
Orge "	....	....	....
Farine, barils	505	1499	....
Farine d'avoine "	125	....	..
Potasses "	4	..	..
Beurre, tinettes	....	....	
Lard salé "	....	....	
Saindoux "	..	..	....
Fromage caisses	....	....	....
Porcs abattus	..	2	.
Suif, barils	....	..	..
Cuir, rouleaux	....	..	..
Alcools	..	....	..
Tabac, colis	8	12	..
Pétrole	..	..	....

MARCHE DE NEW-YORK.

(Par dépêche.)

17 avril 1884.

Clôture :

Blé rouge No 2,			
do	do	avril	1.00
do	do	mai	1.01⅝
do	do	juin	1.03⅜
do	do	juillet	1.04⅝
do	do	août	1.05¼
Maïs comptant			00
do	do	avril	52
do	do	mai	58⅝
do	do	juin	58⅞
do	do	juillet	60¼
Avoine.			
do	do	avril	36½
do	do	mai	36⅝
do	do	juin	37

Ventes blé....... 2,500,000 minots
Maïs.... 800,000

Blé en hausse de ⅞ à 1c. Maïs et avoine en hausse de ⅞c.

MARCHE DE LIVERPOOL

(Par dépêche.)

17 avril.

	s. d		s. d.
Farine par quintal	10.0	@	11.6
Blé du printemps	7.7		7.9
Blé rouge	7 9		8.0
Blé, Californie No 2	7.2		7.5
" No 1	7.7		8.3
Maïs	5.1½		0.0
Avoine par 100 lb	5.5		0.0
Orge	5.6		0.0
Pois	6.7		0.0
Lard salé	77.6		0.0
Saindoux	42 3		0.0
Lard fumé	45.0		46.0
Suif	37.6		0.0
Fromage	63.0		0.0

Blé de Californie en hausse de 1 à 2 d. Lard salé en hausse de 2 s. Saindoux en baisse de 209 d. Suif en baisse de 9.

MARCHE DE CHICAGO

(Par dépêche)

17 avril 1884.

Blé		livraison	
"	"	avril	0 83¾
"	"	mai	0 85¼
"	"	juin	0 87½
"	"	juillet	0 88⅝
Maïs		livraison	
"	"	avril	0 49¼
"	"	mai	0 00¾
"	"	juin	0 51¼
"	"	juillet	0 53¾
Avoine		livraison	
"	"	avril	0 31½
"	"	mai	0 32¼
"	"	juin	0 32½
"	"	juillet	0 32½
Lard salé		livraison	
"	"	avril	16 60
"	"	mai	16 60
"	"	juin	16 75
do	do	juillet	16 85
Saindoux		livraison	
"	"	mai	8 27½
"	"	juin	8 37½
"	"	juillet	8 47½

Blé en hausse de ¾ à 1c. Maïs et avoine en hausse de ⅛c. Lard salé et saindoux en hausse de 10c.

MARCHE AU FOIN

Nous cotons ;

Foin pressé, la tonne	10 50	12 00
" en bottes 1re qualité	8 50	10 00
" " 2e "	6 00	7 50
Paille	4 00	6 00

A New-York les prix sont :

Mil 1ere qualité	0.85 à	0.90
" bon	0.70	0.75
" moyen	0.55	0.60
Mêlé	0.45	0.50
Trèfle	0.40	0.00

Les arrivages diminuent et les prix sont en hausse.

BEURRE ET FROMAGE

17 avril.

Nous cotons :

Beurre		
Des Townships	0 19	0 21
Morrisburgh	0 18	0 20
De l'Ouest	0 15	0 17
Brockville	0 18	0 20
Kamouraska	0 15	0 17
Fromage,		
Fromage d'août	0 10	0 12
Fromage de sept et oct	0 13	0 14
Fromage commun	0 06	0 07

Il se fait, en beurre, un courant d'affaires modéré, principalement pour la consommation locale ; les prix sont un peu faibles.

Le cable côte le fromage à Liverpool, 68s. Les prix sont plus faibles.

GRAINS ET FARINES

17 avril.

Supérieure extra	$5 40 @	5 45
Extra superfine	5 15 @	5 20
" du printemps	4 30 @	4 35
Forte (moyenne)	5 40 @	5 45
" de boulangerie	5 25 @	5 50
Superfine	4 00 @	4 10
Fine	3 55 @	3 65
Middlings	3 35 @	3 45
Forte en sacs de 100 lbs.	2 40 @	2 50
Extra " "	2 20 @	2 52
Sup. " "	2 10 @	2 15
Forte de blé rouge d'hiver en poche de 100 lbs	2 75 @	2 80
Blé rouge d'hiver	1 19 @	1 21
" blanc "	1 16 @	1 18
" rouge du printemps	1 16 @	1 19
Issues de blé :—		
Son (gros)	$15.50 à	16.00
" (fin)	18.00	
Grains grossiers		
Pois le minot de 66 lbs.	0 89 à	0 91
Avoine " 32 "	0 38	0 39
Orge " 50 "	55	0 65
Maïs " 56 "	75	0 00
Seigle " 56 "	60	0 63

PRIX COURANTS, DU GROS.

Spiritueux.			
Eau de vie, Hennessy	₩ gal	5 50	0 00
" do	₩ cse	11 10	11 50
do Martel	₩ gal	4 50	0 00
Eau Martel	₩ cse	10 50	10 75
Brandy.			
Otard, Dupuy et Cie		3 90	4 50
do do	cse	10 50	10 50
Bisquit, Dubouché et Cie	cse	7 50	0 00
Quantin et Cie		3 25	3 50
do do	cse	8 00	0 00
Pinet Castillon	do	3 30	3 40
Esprits :			
65 O. P. Entrepot	₩ gal	0 99	1 00
50 do	do	0 89	0 90
25 O. P. do	do	0 57	0 60
Wiskey droit payé, Gooderam	do	2 45	0 00
Rye do do	do	1 32	0 00
Whiskey, W-W	do	2 44	0 00
Rye do	do	1 31	0 00
Gin de Kuyper ....cse rge	do	7 75	0 00
do ....cse vte	do	3 90	0 00
do ....en futs	do	2 00	2 10
Ale, Bass	qts	2 37½	2 40
do	pts	1 57½	1 60
Porter Guinness	qts	2 37½	2 40
do do	pts	1 57½	1 60
Champagne :			
Pommeray, qts		29 00	
do pts		31 00	
Piper Heidsick, qts		22 50	
do pts		24 00	
Jules Mumm, qts		21 50	
do pts		22 50	
J & D Mumm, qts		29 00	
do pts		31 00	
Jos. Perriere, qts		14 00	
do pts		15 00	
Ackerman & L. carte noire, qts		11 50	
do do pts		12 50	
Epiceries.			
Thés.	₩ lb.		
Japon commun à moyen	do	0 15	0 26
do moyen à bon	do	0 25	0 40
do bon à choix	do	0 40	0 60
Poudre à canon	do	0 28	0 70
Impérial moyen à bon	do	0 00	0 38
do bon à choix	do	0 35	0 58
Young Hyson ordinaire à bon	do	0 15	0 33
do bon à choix	do	0 38	0 60
Congous commun à ordinaire	do	0 16	0 25
de bon ordinaire à bon	do	0 28	0 38
do fin à choix	do	0 40	0 50
Souchongs	do	0 35	0 49
Oolones	do	0 33	0 60
Melasses et Sirops.	₩ gal. imp.		
Melasses Barbades	do	0 45	0 47
do Trinidad	do	0 40	0 42
Sirop pâle, extra, Redpath	do	0 79	0 00
Sirop de Redpath, D	₩ lb	0 03	0 03½
do M	do	0 03¼	0 03½
do B	do	0 03½	0 04
do VB	do	0 04	0 04½
Epices :			
Poivre noir	do	0 16	0 20
Poivre blanc	do	0 26	0 27
Piment	do	0 11	0 12
Cannelle	do	0 12	0 13
Macis	do	80	0 95
Noix de Muscade	do	0 60	0 90
Clous de Girofle	do	0 25	0 35
Gingembre Jam	do	0 22	0 28
Fruits secs :			
Malaga	par boîte	1 95	2 00
London Layers	do	2 25	2 50
Raisins Valencias	₩ lb	0 07	0 07½
do Sultanas	do	0 06½	0 10
do Corinthe	do	0 06½	0 07½
Figues Malaga, boîtes	do	0 04½	0 06
do Eleme, petites boîtes		0 13	0 15
Prunes	do	0 06	0 07½
Amendes de Provence	do	0 00	0 15
do Tarragone	do	0 00	0 17
Noix de Bordeaux	do	0 07	0 15
do du Brésil	do	0 11	0 12
Peanuts	do	0 12	0 15½
Sardines à l'huile	₩ ¼	0 11	0 12½
do do	demis	0 23	0 25
Produits de Batty & Co	₩ doz	0 00	0 00
Produits de Cross & Blackwell :			
Marinades assorties p. doz		75	2 80
Cafés.	lb		
Mocha	do	0 27	0 33
Java	do	0 17	0 27
Maracaibo	do	0 12½	0 16
Jamaïque	do	0 10½	0 13
Rio	do	0 11	0 12
Ceylon	do	0 18	0 24
Chicorée	do	0 11½	0 12½
Manioca.	₩ paq.		
Paq. de 1 lb. 24 lbs. p. ca.		0 20	0 00
Tapioca de Rio.			
Paquet de 1lb. 24 p. ca.		0 12	0 00
Sucres bruts.			
Porto Rico	do	0 07	0 07½
Barbades	do	0 06½	0 07
Cuba	do	0 06	0 00
Raffinés blonds	do	0 06½	0 08½
Blancs cubes	do	0 09½	0 10½
Granulés	do	0 08½	0 09¼
Epiciers A	do	0 08½	0 00
	₩ 100 lbs.		
Riz, Arracan du moulin de Montréal	do	3 50	4 00
Sagou	do	5 25	6 00
Tapioca	do	5 50	7 00
Arrow root	do	10 00	14 00
Métaux.			
Acier.			
A ressort	₩ lb	0 03½	0 05
A lisses	do	0 02½	0 02½
Américain	do	0 05½	0 06
A bandages	do	0 03	0 03½
A pince	do	0 03	0 03½
Fondu	do	0 12	0 13
De mécanicien	do	0 5½	0 06
Plomb.			
Saumons	₩ lb.	0 04½	0 04½
Barres	"	0 04½	0 05
Feuilles	"	0 05	0 05½
De chasse	"	0 06	0 06½
Ferblanc.			
Coke I C	do	4 50	4 75
Charbon de bois I C	do	5 25	5 50
do I X	do	7 00	7 25
Pour chaque X additionnel, extra	do	1 75	0 00
Charbon de bois D C	do	4 25	4 50
Feuillard à cercler	₩ 100 lbs.	2 60	2 75
do double	do	2 75	3 00
Zinc.			
Lingots, "Spelter"	₩ lb.	0 05½	0 06½
Feuilles, No 8		0 05½	0 06
Tôle.			
Noire, Nos. 10 à 20	₩ lb	0 03	0 03½
do Nos. 21 à 24	do	0 03½	0 03½
do No. 28	do	0 04	0 04½
Galvanisée, No. 24	do	0 05½	0 05½
do No. 26	do	0 06	0 07½
do No. 28	do	0 06½	0 08
Etamée, No. 24, 72 x 30	do	0 08½	0 09
do No. 26, 72 x 30	do	0 09½	0 10
do No. 24, 84 x 36	do	0 09	0 09½
do No. 26, 84 x 36	do	0 10	0 11½
De Russie, Nos. 8, 9 et 10	do	0 15	0 16
Du Canada	p. boîte	3 15	3 40
Cuivre.			
Cuivre lingots	₩ lb.	0 18	0 21
" en feuille	"	0 25	0 26
Etain, lingots	"	0 25	0 26
" barres	"	0 26	0 27
Fournitures de Navires.			
Goudron (coal tar) G	₩ brl.	3 25	3 50
Goudron à couverture		3 25	3 50
Pine Pitch		3 75	4 00
Résine épurée	₩ 280 lb.	3 25	3 50
" No. 2	"	3 50	3 75
" pâle et No 1	"	5 50	7 00
Essence de thérébentine	₩ gal.	0 70	0 72
Etoupe (navy)	₩ 100 lb.	6 50	7 00

Provisions.			
Bœuf salé mess	p. br	00 00	00 00
Lard salé mess, Chicago	do	20 50	21 00
do do Canadien	do	21 00	21 50
Lard thin mess	do	00 00	00 00
Saindoux en baril	do	0 12½	0 00
do en seaux	do	0 13	0 12½
do en tinettes	₩ lb	0 12½	0 00
Jambons salés	do	0 00	0 00
do fumés	do	0 13	0 15
Porcs abattus	₩ 100 lbs	7 50	8 00
Suif en baril	₩ lb	0 08½	0 09
Chaussures.			
Souliers pour hommes, en vache fendue		1 00	1 10
do do en buff		1 35	1 80
Bottines lacées, en vache fendue, pour femmes		0 70	0 90
do do pour filles		0 65	0 75
do do pour enfants		0 50	0 60
do boutonnées, en pebble, pour femmes		0 95	1 45
do do pour filles		0 85	1 20
do do pour enfants		0 70	0 95
do lacées, en pebble, pour femmes		0 85	1 35
do do pour filles		0 75	1 10
do do pour enfants		0 65	0 85
do lacées, à chevilles, pour femmes		1 00	1 25
do do pour filles		0 85	1 00
do do pour enfants		0 65	0 80
Congress en buff, pour hommes		1 35	1 50
do en veau, do		2 75	3 00
do en prunelle, pour femmes		1 25	1 50
do pour dames et garçons (buff)		1 20	1 50
Balmoral (buff) pour petits garçons		1 00	1 25
do en vache fendue		0 80	1 00
Souliers, Lacrosse, pour hommes		1 05	0 00
do do pour dames et garçons		0 80	0 00
do do pour enfants		0 65	0 00
Cuirs			
Cuir à semelle No 1 BA	₩ lb	0 25	0 26
do No 2 BA	do	0 22½	0 24
Cuir Buffalo No 2	do	0 20	0 21
do No 1	do	0 22	0 23
Slaughter No 1	do	0 27	0 28
Harnais	do	0 25	0 30
do Extra, Prov. Mar.	do	0 30	0 32
Vache cirée mince	do	0 35	0 36
do forte	do	0 33	0 34
Vache sur le grain	do	0 34	0 36
do grain écossais	do	0 36	0 38
Taure française	do	0 75	0 80
do anglaise	do	0 60	0 70
do canadienne	do	0 45	0 55
Veau canadien	do	0 65	0 85
do français	do	1 10	1 40
Vache fendue moyenne	do	0 22	0 28
do forte	do	0 19	0 21
do petite	do	0 17	0 21
Cuir verni grainé	₩ pied	$0 16	0 18
do uni	₩ lb	0 15	0 17
Cuir grainé	do	0 12	0 15
Kid brillant	do	0 14	0 16
Mouton mince	do	0 45	0 00
do épais	do	0 35	5 40
Buff		0 13	0 16
Alcalis.			
Potasse 1ère qualité	₩ 100 lbs	5 05	5 10
2ème	"	4 60	4 70
Perlasse 1ère	"	nominal	
Drogues et produits chimiques.			
Alun	₩ 100 lbs.	00	2 25
Sel de soude	"	1 05	1 15
Soda ash	"	1 60	1 80
Bicarbonate de soude	"	2 80	2 90
Soude caustique	"	2 40	2 50
Chlorure de chaux	"	2 00	2 25
Sel d'Epsom	"	1 30	1 50
Couperose	"	1 00	1 20
Souffre en canon	"	2 40	2 50
Salpêtre	₩ keg.	9 50	10 00
Borax raffiné	₩ lb.	0 15	0 15
Camphre américain	"	0 37	0 40
Camphre anglais	"	0 50	0 55
Crême de Tartre, xtls	"	0 32	0 33
do do en poudre	"	0 37	0 39
Garance	"	0 11½	0 13
Indigo madras	"	0 90	0 95
Gomme arabique	"	0 17	0 40
do adragante	"	0 50	0 80
Ext. de B Campêche	"	0 09	0 10
do en boîte	"	0 12½	0 14
Sulfate de cuivre	"	0 05½	0 07
Pâte de réglisse	"	0 19	0 26
Savon bl. Marseille	"	0 12	0 15
Savon marbré	"	0 09	0 00
Huile de ricin	"	0 10	0 12
Tabac.			
Tabac, droit payé.			
Prince of Wales, marque	₩ lb	0 36	0 39
do Navy 3s 6s & ½s	"	0 37	0 40
Black, Twist 12s	"	0 38	0 39
Mahogany Chewing	"	0 37	0 45
Solace Commun	"	0 36	0 40
" Beau	"	0 42	0 45
" Bon	"	0 46	0 55
Rough and Ready, en ½ bts	"	0 50	0 65
Navy, 6's & 8's & 10's	"	0 40	0 45
Gold Bars, 6 et 12 pouces	"	0 50	0 70
Mahogany Navy, 3's	"	0 40	0 50
Bright Navy, 3's	"	0 45	0 65
Globe Tobacco Co. spécialité:			
Globe Fine Cut Chewing	"	0 75	0 80
Victoria Fine Cut	"	0 65	0 75
Gold Flake Cut Plug	"	0 65	0 70
Windsor Smok's Mixture	"	0 40	0 45
Wig Wag Smoking	"	0 32	0 35
Uncle Tom Smoking	"	0 40	0 42
Gold Flake Cigarette	"	6 00	8 00
Quincaillerie et Ferronnerie			
Fers à cheval.		$ c.	$ c.
Ordinaires	₩ 100 lb	3 90	4 00
En acier	do	7 00	7 50
Fers à repasser	do	4 00	4 25
Clous à finir :			
1 pouce	₩ 100 lb	5 05	0 00
1¼ "	do	5 30	0 00
1½ "	do	5 00	0 00
1¾ "	do	4 70	0 00
2 "	do	4 15	0 00
Clous d'emballage :			
12 pouce escompte 40 à 1½ 45 0/0	₩ 100 lb	5 25	0 00
1¼ à 1½ do do	do	4 45	0 00
2 à 2½ do do	do	4 15	0 00
3 à 3½ do do	do	3 90	0 00
4 à 4½ do do	do	3 60	0 00
ou 2c de moins.			
Clous à cheval, pointés et finis :			
7 lb, escompte 50 0/0		0 24	0 00
8 lb do do		0 23	0 00
9 lb do do		0 22	0 00
Clous à caisse à tabac :			
1¼ à 1½ pouce	₩ 100 lb	5 25	0 00
1½ à 2 "	do	4 00	4 25
2½ à 3 "	do	3 60	3 90
Fiches.	₩ 100 lbs	$ c.	$ c.
Coupés, toutes dimensions	do	3 30	0 00
Pressées, do ¼	do	3 60	0 00
do 7-16	do	3 60	0 00
do ⅜	do	3 75	0 00
do 5-16	do	3 90	0 00
do ¼	do	4 25	0 00
Fer (en gueuse).			
Siemens	₩ ton	21 25	21 50
Coltness	do	21 50	22 00
Langloan	do	21 50	22 00
Summerlee	do	20 50	21 00
Glengarnock	do	20 00	20 50
Carnbroe	do	19 75	20 00
Eglinton	do	18 50	19 00
Gartsherrie	do	21 00	21 50
Fer (en barres).			
Ordinaire	₩ 100 lbs	2 00	2 10
Affiné	do	2 25	0 00
De Suède	do	4 25	4 50
De Norvège	do	4 50	4 75
Lowmoor	do	6 25	6 50
do	en verge	9 00	9 25
Broquettes, Pointes, etc. :			
En paquets escompte	do	20	à 25
A la livre do	do	20	à 25
Clous et broquettes à souliers :			
Escompte	Par cent	15½	à 17½
Clous coupés à chaud, Patrons américains ou Canadiens.			
De 3 à 6 pouces liste	₩ 100 lb	3 00	0 00
De 2½ à 2¾ "	do	3 25	0 00
De 1¾ à 2¼ "	do	3 50	0 00
De 1½ "	do	4 00	0 00
Babbit Metal :			
Ordinaire	do	0 08	0 09
Extra	do	0 20	0 22
Boulons :			
A voiture escompte	do	65	à 70
A têtes fraisées do	do	60	à 65
A charrue do	do	15	à 20
A poêle do	do	10	à 15
Charnières :			
T. et "Strap"	do	0 05½	0 06
"Strap" et Gonds filetés	do	0 04½	0 04
Tarauds-mères :			
(Tapper Taps) escompte	do	5	à 10
do têtes fraisées do	do	40	à 45
Fil de Fer :			
Poli, de No. 0 à No. 6	do	2 80	3 00
20 cents en plus par No. jusqu'au No. 14.			
Passé au feu de No. 0 à No. 6	do	2 90	3 10
20 cents en plus par No. jusqu'au No 14.			
Galvanisé, de No 0 à No 6	do	4 20	4 30
20 cents en plus par No. jusqu'au No. 14.			
A tisser, No 16	₩ lb	0 05½	0 06
½ cent en plus par No jusqu'au No 26.			
A tuyau de poêle, No 18	do	0 08½	0 08½
A clôture, "Barbed"	do	0 08½	0 09
Fil de laiton, à collets	do	0 40	0 42
Fontes Malléables	do	0 10	0 10
Enclumes	do	0 10½	0 11
Ancres	do	0 05	0 06

Mères de Familles

Lisez attentivement ce qui suit, et si vous aimez vos enfants vous suivrez un conseil sage. Si votre enfant ne dort pas, s'il a des vomissements, des coliques ou la diarrhée, si sa dentition est douloureuse faites lui prendre immédiatement quelques doses du Sirop Calmant du Dr F. J. Demers, et il sera guéri en quelques heures, soyez en convaincues.

L'effet de ce remède sur ces petits êtres est admirable et loin d'être nuisible à leur santé, il fortifie leur constitution.

Le sommeil qu'il détermine contrairement à tous les autres Sirops est parfaitement naturel, et sans agitation aucune.

Recommandez-le à vos amies. En vente chez tous les pharmaciens et épiciers à 25cts la bouteille. En dépôt à la Pharmacie Notre-Dame, **No 213 rue Notre-Dame, Montréal.**

REMARQUE Ne confondez pas le Sirop Calmant du Dr F. J. Demers pour les enfants, avec le Sirop de Gomme de Sapin Composé, aussi du Dr F. J. Demers, qui guérit de toutes espèces de rhumes ou toux en quarante-huit heures. 17av

PRINTEMPS 1884.

Tapisseries--Grande Reduction

Vendu à meilleur marché que jamais. Venez! Venez! et choisissez! Nous avons à présent le plus grand assortiment qui a jamais été vu par le public de Montréal, chez

E. A. MARTINEAU,

EN GROS ET EN DÉTAIL,

257 RUE NOTRE DAME OUEST,

(AUTREFOIS RUE ST. JOSEPH) 16av-1m

CREDIT PAROISSIAL.

268 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL,

C. B. LANCTOT

Importateur d'Ornements, Bronzes et Marchandises d'eglise de tous genres

MANUFACTURE de Statues de toutes descriptions, Vêtements ecclésiastiques, Soutanes, Lingeries d'église, Chemin de Croix en peinture sur toile, Bannières, Colliers, Insigne Drapeaux pour procession et fêtes publiques.

Vins de Messe, approuvés par Sa Grandeur Mgr de Montréal, Cierges, Chandeliers, Huile d'olive, Encens, Bougies, et Chandelles de cire, Braise-encens, Chapelets, Images, Médailles, Crucifix, Fleurs pour autels.

M. C. B. LANCTOT invite respectueusement les Messieurs du Clergé et les Communautés Religieuses à demander sa liste de prix avant d'acheter ailleurs, tout ce qui concerne le culte Ornements d'Eglises, etc. 7 juin 83-1a

14 mars 83-1an

The Sewing Machine Emporium

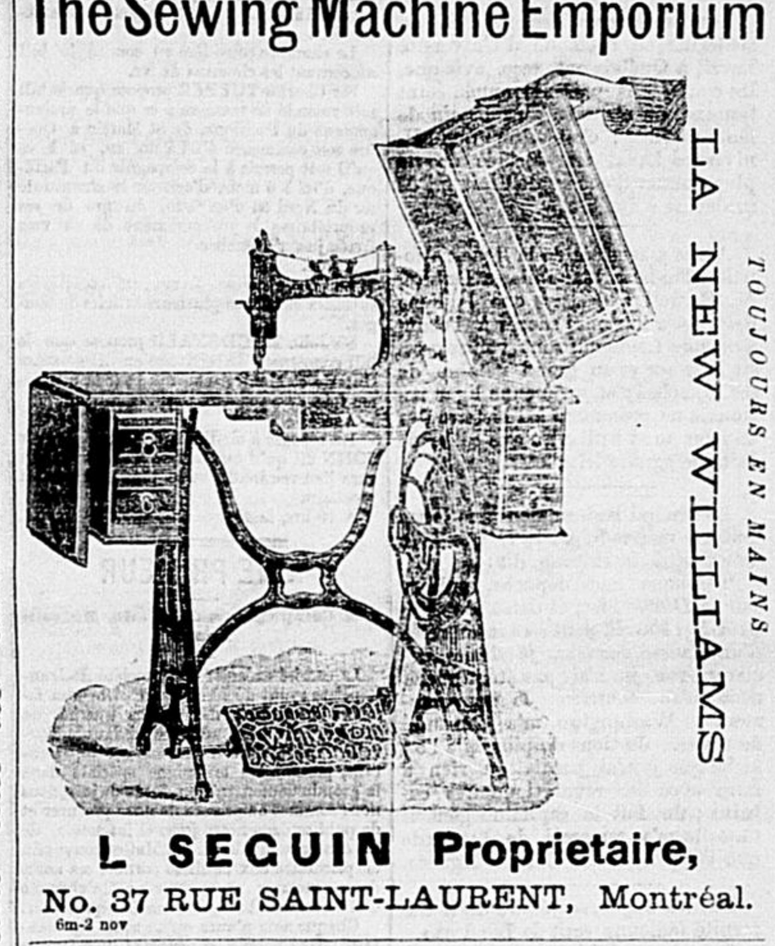

L SEGUIN Proprietaire,

No. 37 RUE SAINT-LAURENT, Montréal.

6m-2 nov

LIBRAIRIE St. JOSEPH

CADIEUX & DEROME

205 ET 207 RUE NOTRE-DAME

P. BERNARDINI A PICONIO

OPERA OMNIA

Una primum in lucem edita, recognita diligenter
Mendis accuratissime castigata
Prævia dissertatione aucta
Et indice generali rerum quæ in eis continentur memorabilium locupletata

5 forts volumes in-8o, sur cavalier vergé, renfermant la matière de 12 volumes in-8o ordinaire. Prix, $5.00, franco.

Les œuvres du P. Bernardin de Picquiny renferment : Un commentaire sur les quatre Evangiles ; un commentaire sur les épitres de S. Paul ; une retraite spirituelle ; le livre de l'art de bien vivre et de bien mourir. Le commentaire de S. Paul est connu de tous les ecclésiastiques. C'est par milliers qu'il faut compter le nombre des exemplaires vendus en ces dernières années. Le commentaire sur les Evangiles, conçu sur le même plan que celui des Epitres, ne lui cède rien en mérite. " Dans ce nouvel ouvrage, nous écrivait le R. P. Boisacq, conservateur de la bibliothèque de la maison de Saint-Acheul, l'auteur suit absolument la marche qu'il avait adoptée pour les Epitres de S. Paul, de sorte que l'on trouve réunis dans chaque chapitre : l'analyse, la paraphrase, l'explication du texte sacré, et ce qui regarde la piété, l'ascétisme et les pratiques chrétiennes. Ainsi, MM. les Curés et autres personnes chargées d'instruire le peuple peuvent, en fort peu de temps, trouver tout ce qui leur est nécessaire pour le prône et autres instructions solides et pratiques qu'ils doivent faire aux fidèles confiés à leurs soins.

" Ces œuvres du R. P. Bernardin peuvent tenir lieu, surtout pour les Evangiles, de Maldonat, Tirinus, Menochius et autres grands commentaires qui ne sont pas à la portée de bien des personnes."

Afin que tous ceux qui possèdent la *Triple Exposition sur les Epitres de S. Paul* puissent compléter l'œuvre de Bernardin de Picquiny, nous vendrons séparément les trois volumes renfermant la *Triple Exposition des Evangiles, l'art de bien vivre et de bien mourir,* et la *Retraite spirituelle,* au prix de $3.00.

Cours d'Instructions Populaires

Par M. L'ABBÉ LOBRY, Curé de Vauchassis.

Ouvrage approuvé par Mgr. Cortet, évêque de Troyes. 7 volumes in-12. Prix $5.25 franco.

Ces sept volumes contiennent : Homélies pour tous les dimanches de l'année.—Instructions sur le Symbole des Apotres.—Instructions sur les Commandements de Dieu et de l'Eglise.—Instructions sur les Sacrements.—Instruction sur la Prière, sur le Pater, l'Ave Maria et le Saint-Sacrifice de la Messe.—Instructions pour le Carême et le Mois de Marie.—Instructions pour la Première Communion et la Confirmation.

Les qualités qui distinguent les *Instructions* de M. l'Abbé Lobry sont, comme le dit le savant et pieux évêque de Troyes dans son approbation,—Un exposé *simple et clair* des vérités de la foi, une doctrine *sûre et beaucoup d'onction.*" Ces instructions ont paru pour la première fois dans la "Semaine du Clergé," et, si nous ne craignions de blesser l'humilité d'un grand nombre de prêtres qui nous sont connus tant pour leur modestie que pour leur savoir, nous citerions, de tous les diocèse de France, de nombreux témoignages qui, assurément, font autorité. Tous s'accordent à reconnaitre dans ces instructions les qualités énumérées ci-dessus, et plusieurs n'hésitent pas à les appeler de petits chef-d'œuvre. L'auteur est un homme pratique, qui exerce depuis longtemps le saint ministère. Il sait se faire comprendre du peuple et connait par une longue expérience, les moyens de l'amener à la pratique de la religion.

Massillon.—Petit Carême, 1-12, cart. 0 63

Moitrier, M.—Le carême ou préparation aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; précédé d'instructions sur l'abstinence et le jeune prescrits par l'Eglise ; avec un trait d'histoire à la fin de chaque chapitre, 1-12 br. 0 50

Rey, Mgr—Devoirs des chrétiens, sermons et instructions pour le carême. 1-12. 75

Lejeune, R. P.—Le missionnaire de l'oratoire, sermons pour l'avant, le carême et les fêtes, dans lesquels sont expliquées les principales vérités chrétiennes que l'on enseigne aux missions, tirées de l'écriture sainte, des conciles et des saints pères.

Sermons du R. P. Antoine Vieyra, renfermant des sermons sur toute la doctrine de plus, trente-trois sermons sur le Rosaire, 6-12. 2 50

Leonard, de Port Maurice—Sermons pour le carême, 2-12. 1 50

CE QUI SUIT a paru dans notre édition d'hier soir.

ÇA ET LA.

On dit que l'élection de l'hon. M. Flynn, sera contestée.

On dit que Sir Hector Langevin doit fixer sa résidence à Montréal.

MM. Turcotte et Gaboury ont voté avec l'opposition hier soir sur la question de l'enquête.

En réponse à sir Richard Cartwright, hier soir, sir John a déclaré que les Chambres seraient prorogées demain ou samedi le plus tard.

Le président Arthur a avisé le sénat de rappeler le percepteur des douanes américain à Key West, parce que celui-ci aurait sympathisé avec les flibustiers cubains.

La *Concorde* annonce à ses lecteurs qu'elle va publier la substance du discours que M. Turcotte a prononcé à l'Assemblée législative. Il nous tarde de voir le numéro de demain.

Toutes sortes de rapports ont été mis en circulation depuis quelques jours au sujet de la situation politique actuelle à Manitoba; ces rapports vont jusqu'à annoncer la résignation du cabinet, mais cette rumeur n'est pas fondée.

M. J R Booth, commerçant de bois est à se construire un chemin de fer a lui tout seul; ce chemin aura cinq milles de longueur et s'étendera entre les lacs Nipissing et Nosbersing; il coûtera environ $100,000 et servira au transport du bois des lacs à la rivière Ottawa.

Les professeurs des facultés de médecine et droit de l'Université Laval, à Québec ont reçu avis que, les cours de la présente année étant terminés on n'aurait plus besoin de leurs services; c'est-à-dire que l'Université Laval est décidée de ne plus donner de cours de droit ni de médecine à Québec.

A une assemblée de la ligue nationale irlandaise tenue hier à Dublin, M. Parnell a déclaré que la ligue devait son immense succès à l'abondance de fonds qui sont venus grossir le trésor et au grand nombre de ses branches; et qu'aucune ligue nationale ne présentera à l'histoire des annales aussi brillantes que celles de la ligue agraire irlandaise.

Le général Badeau, dans une lettre publiée mercredi, par le *Diario de la Marina*, de la Havane, dit:

"Comme une dépêche, publiée par le *Diario* hier, et datée de Madrid le 14 avril, peut être interprétée d'une fausse manière, je désire déclarer que je n'ai pas été rappelé, mais qu'au contraire, le gouvernement de Washington m'a demandé de rester. Je tiens de plus que l'on sache que je n'ai jamais eu rien à faire avec les révolutionnaires cubains; de fait le capitaine général Castallo m'a remercié de l'attitude que j'ai prise dans l'affaire Aguero.

Patrick Joyce, secrétaire de la fraternité fénienne, écrit de Londres:

"La fraternité à raison de se réjouir de la déconfiture de John Bull. L'Angleterre n'a jamais ressenti d'une manière aussi sensible, la vengeance des Irlandais expatriés. La fraternité à l'honneur d'avoir inaugurer un système scientifique de faire la guerre. Et nous avons des preuves de l'efficacité de ce système, lorsqu'il est confié à des hommes intelligents, braves et déterminés. Nous faisons appel à tous les patriotes pour nous aider.

Nous prions nos frères de persévérer dans la guerre glorieuse et nous vivrons pour voir l'Irlande libre et régénérée. Nous avons résolu de pousser les travaux hardiment et nous recommandons le professeur Mezeroff à tous les Irlandais pour leur enseigner toutes les ressources de la civilisation.

Une agitation anti-hongroise, vient d'éclater à Wilkesbarre, Pennsylvanie; les conséquences pourraient en être très sérieuses.

Les charretiers, les *runners* et les jeunes garçons, travaillant aux mines se sont organisés dans le but de chasser les hongrois.

Les mineurs n'y prennent aucune part, mais accordent leur sympathie au mouvement.

On a lancé des pierres dans les maisons des hongrois. Ceux-ci, pour venger un des leurs qui avait été poignardé, ont fait usage de pistolets et de carabines.

Vendredi, il y aura probablement une émeute. C'est en ce jour que les hommes sont payés, et la boisson aidant, il y aura très certainement une échafourée.

Les hongrois sont déterminés de rester dans la localité et sont bien armés.

Les affaires de Cuba prennent des proportions alarmantes. Il pourrait bien arriver que la guerre civile éclaterait plus terrible que jamais. Les nouvelles de Sagua disent qu'un croiseur a arrêter un vaisseau américain, à bord duquel on a fait des recherches On ajoute que les matelots américains ont été brutalement traités.

Cette nouvelle donne lieu à toutes espèces de rumeurs.

A l'intérieur, l'opinion publique est très agitée. Les autorités ont donné ordre d'armer tous les journaliers et les employés qui travaillent sur les routes publiques; 65 carabines ont déjà été distribuées par l'ingénieur en chef. Ce que l'on considère comme étant très dangereux.

La crise, cependant, n'empêche pas les basses classes de prendre part à des piques-niques publics d'un prix fou et où, le pauvre ouvrier épuise toutes ses épargnes sans ne pouvoir rien gagner.

Le consul espagnol à Key West, raconte qu'hier matin le vice-consul se rendit au bureau de poste et qu'il prit dans le tiroir réservé au consulat, une lettre portant le timbre de la ville même, à l'adresse du consul. La lettre contenait une certaine quantité de coton-poudre qui a fait explosion en ouvrant l'enveloppe. La vie du vice-consul et du maître de poste a été très exposée.

PARLEMENT FEDERAL

2me SESSION—5me PARLEMENT

(PAR TÉLÉGRAPHE)

CHAMBRE DES COMMUNES

SEANCE DU SOIR

Ottawa, 16 avril, 1884.

Les bills suivants sont lus une troisième fois et adoptés:

Bill pour faire une avance de fonds aux commissaires du havre de Québec, afin de leur aider à compléter leur avant-port.

Bill pour faire une avance de fonds aux commissaires du havre de Québec, afin de leur aider à compléter leur bassin de radoub à Lévis.

Bill pour amender l'Acte de 1878, concernant la tempérance.

Bill pour modifier de nouveau les droits de douane.

Bill pour établir une école de réforme dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse.

Le bill pour pourvoir au traitement d'un nouveau juge de la cour de banc de la Reine à Manitoba est lu une deuxième fois.

La chambre concourt dans le rapport du comité approuvant les résolutions autorisant une subvention en terres pour la construction d'un chemin de fer à la baie d'Hudson.

Sir John MACDONALD propose que le bill pour amender l'Acte concernant les terres fédérales soit lu pour la deuxième fois.

Il explique que par ce bill, le privilège de préemption qui expirait le premier janvier 1885 sera prolongé jusqu'au premier janvier 1837. Le bill est lu pour la deuxième fois.

Le chambre considère en comité le bill concernant les chemins de f.r.

Sir Charles TUPPER propose que le bill soit amendé de manière à ce que le prolongement du Pacifique, de St Martin à Québec soit commencé d'ici à un an, et à ce qu'il soit permis à la compagnie du Pacifique, d'ici à 6 mois, d'acheter le chemin de fer du Nord ou d'en faire, du gré de ses propriétaires, le prolongement de sa voie ferrée jusqu'à Québec.

Agréé.

La chambre se forme en comité des subsides et adopte plusieurs articles du budget.

Sir John MACDONALD propose que le bill concernant le territoire en litige entre Ontario et Manitoba soit lu pour la deuxième fois.

Agréé.

En réponse à sir Richard Cartwright, sir JOHN dit qu'il espère que la prorogation aura lieu vendredi, ou le plus tard samedi prochain.

A 10 hrs, la séance est levée.

UNE PRIMEUR

Les Compagnons de M. de Maisonneuve

Le comité exécutif de la société St-Jean-Baptiste ayant décidé de permettre aux familles descendant des colons que M. de Maisonneuve a amenés avec lui dans la Nouvelle France, d'avoir chacune un représentant, portant un oriflamme spéciale dans la grande démonstration du 24 de juin, nous nous sommes empressés de nous procurer et de publier dans notre journal les noms de ces compagnons de M. de Maisonneuve afin de permettre aux familles portant ces noms de se concerter et de choisir entre chacune d'elles un membre qui devra la représenter.

Chaque nom n'aura qu'un seul représentant; par exemple, si pour une, une famille Hébert, prétendant que ses ancêtres sont arrivés ici avec M. de Maisonneuve, désire avoir son représentant dans la procession, elle devra en informer verbalement ou par écrit le comité exécutif de la société St-Jean-Baptiste à Montréal, où des recherches nécessaires seront faites pour établir par la lignée des ancêtres, si réellement cette famille Hébert descend de celle qui est arrivée à Montréal avec M. de Maisonneuve; si la chose est établie à satisfaction, alors, toutes les ramifications de la première famille Hébert auront droit d'être représentée par un d'entre eux.

Voici la liste des noms de ceux qui sont arrivés ici entre les années 1641 et 1653.

Paul de Chomedy dit Maisonneuve, de Champagne; Blosse Lambert, de Touraine; Pierre Gadois, de Perche; Nicolas Godé, de Perche; Antoine Damien, de Normandie; Jean Gorry, de Bretagne; Pierre Emery, de Normandie; François Robelin, de Paris; Jean Augustin Hébert dit Jolicœur, de Normandie; Gilbert Barbier dit Minime, de Nivernois; Louis Prud'homme, de Paris; Jean Caillot, de Lyon; Antoine Primot, de Normandie; Bélanger; David de la Touze; Pierre Didier; Pierre Quesnel; Jean de Saint Père, de Gatinois; Jean Philippe, Jacques Boni, Jean Caron, J B Davenne, Mathurin Serrurier, Louis d'Ailleboust dit Coulonge, de Champagne; François Godé, César Leger, de Saintonge; Guillaume Boissier dit Guilling, du Limousin; Léonard Lucault dit Barbeau, du Limousin; Bernard Berte dit Boëte, de Lyon; Pierre Laforest dit Loverguat, Jacques Haudebert, Jean Mattenasse, Pierre Bigot, Guillaume Lebeau, Gab. Duclos Decelles dit de Sailly, de Neraie; Jacques Archambeault, Charles Lemoine dit de Longueuil, de Normandie; Mathurin Meunier dit Mounier, d'Anjou; Michel Chauvin dit Ste Suzanne, Maine; Louis Loiselle, de Normandie; Blaise Juillet dit Avignon, d'Avignon; Bénigne Basset dit Deslauriers, Urbain Tessier dit Lavigne, d'Anjou; Jean Desroches, de Bourgogne; Simon Richeaume, Pierre Tessier, dit La Tremblade, de Rochelle; Jacques Messier, Mathurin Bonenfant, Charles Joseph d'Ailleboust dit Musseaux, de Paris; Gilles Trottier, Jean Boudart dit Grand Jean, Rochelle; Jean Pappe, César Leodarius, Jean Sicotte, Rochelle; Augustin LeBer, Henri Perrin, François Davenne, André David, Denis Archambault, Olivier dit Petit Breton, Antoine Roos, Honoré Langlois dit Lachapelle, Paris; Etienne Thibault dit Lalochetière, André Charly dit St Ange, de Paris; Jean Leduc, de Perche; David Lemoine, de Normandie; Michel Noila, Jacques Beauvais dit Saint-Jême, de Perche; Robert Cavelier dit Deslauriers, Normandie; Jean Picot dit Labrie, de Brie; Eloi Jarry dit Lahaye, de Perche; Jean Milot dit Millet, de Paris.

Compagnons de M. de Maisonneuve, formant la recrue de 1653:

Pierre Anslin, d'Abbéville, en Picardie; Jacques Audru, et François Avisse, de Paris; Jacques Balue, Anjou; Valère de Barbouson, d'Auvergne; Michel Bardet, de la Sarthe; Pierre Bareau, de la Flèche; Ives Bastard, Olivier Beaudoin, Antoine Beaudry dit l'Epinette, de la Sarthe; Pierre Beauvais d'Avenières, de la Mayenne; Réné Bellanger, de la Sarthe; Charles Jean Béliot, de St Jean de Lamothe; Paul Benoit, de Nevers; Réné Besnard, d'Indre et Loire; Giles Biards, de la Flèche; Louis Biteau dit St Laurent, de Clermont; Jacques Boivin, de Ste Colombe; Réné Bondy, de Dijon; Jean Bonneau, de la Flèche; Etienne Bouchard, médecin de Paris; Réné Boudu ou Boudu, d'Indre-et-Loire; Augustin Beullay, du Mans; Jacques Bouteloo, de la Mayenne; Pierre Bruzé, de la Sarthe; Jacques Brassier, Urbain Brassard, de la Flèche; Réné Cadet, de la Sarthe; Jean Cadieu, de Pringé; Guillaume Chartier, chirurgien; Jean Chaudronnier, de la Sarthe; Pierre Chauvin, de Solesme; Jean Chesneau, de St Aubin; Louis Chevalier (le), de Caen; Antoine Chevasset; Michel Lecomte, de Chémiré de la Sarthe; Nicholas Cormier, de la Sarthe; Réné Coubart, de Huche; Mathurin Coudret, de Villé; François Crondeux; François Crusson dit Pilote, Honoré Dany dit Tourangeau, d'Indre et Loire; Pierre Daroudeau, de Bousse; Honoré Dauvin, de Monlouis; Jean Davoust, de Clermont; Marin Denyau, de Luché; Simon Després, ou Depré, Pierre Desautels, dit Lapointe, de Malicorne; Toussaint Hunault dit Deschamps, de Normandie; Pierre Désery, de Malicorne; Zacharie Desorsan, Jessé Dessommes, de la Ferté Bernard; Julien Dobigeard, Louis Doguet, Jean Dolbeau, Réné Doussin, Jean Druzeau, Marin Druzeau, Fiacre Ducharme, de Paris; Nicolas Duval, de Seine et Marne; Jacques Fleury, d'Orléans; Louis Fontaine, Etienne Faucault, de la Mayenne; François Foucault, de Ste Suzanne; Jean Fresnot, de la Sarthe; Gilles Friquet, de la Flèche; Pierre Fregeau, de Chateam; Jean Frutier, Christophe Gaillard, d'Indre et Loire; Simon Galbrun, François Gallois, de la Flèche; Jean Gastau, de Clermont; Guillaume Gendron, Jean Gervaise, de Souvigné-sous-Chasteau; Noël Gilles, de la Sarthe; Pierre Gaudin ou Godin, de Châtillon-sur-Seine; Urbain Graveline, de Clermont; Louis Grégoire, Louis Guertin, Jean Guyot, de Villiers-au-Bonan; Pierre Hardy, de Baillen (Bayeux); Pierre Hardy, de la Flèche; François Herissé, de Souvigné-sous-Charteau; Réné Hauray, François Hodin, de la Flèche; André Hurtebize, de la Sarthe; Marin Jannot dit Lachapelle, de la Chapelle-sous-Monthandon; Urbain Jetté, de St Pierre, près la Flèche; Mathurin Jouanneaux, d'Anbigné, Nicolas Jousselin, de Solesme; Mathurin Jousset, de St Germain d'Arcé; Jean Laforest, de la Sarth; Etienne Lair, de Crosnière; Mathurin Langevin dit Lacroix, de Lude; François Larcher, de Ste Colombe; Louis De Lasoudray, Gilles Lauson, de St Julien de Caen; Jean Lecomte, de Chenivre; Pierre Lefebvre, Maurice Léger, de la Flèche; Jean Lamarche dit Laroche, de Paris; Joachim Lepallier, de Clermont; Olivier Leprince, de Villiers-Charlemagne; Sébastien Leroux, de Chemire-en-Charnie; Simon Leroy, de Ligron; Martin Loriot, de Clermont; Claude Lonaire, de la Ferte Bernard; Michel Louvart dit Desjardins, de Parcé; Julien Macé, de Rouillé; Réné Maillet, de Ste Colombe; Olivier Martin, d'Auray, en Bretagne; Pierre Martin dit Larivière, de Ste Colombe; Jean Maugrison, de la Mayenne; Nicola Millet dit Beauceron, de Nerville-au-Bois; Michel Mogin, du Mans; Guy Motais, de la Mayenne; Pierre Moullère, de Marcil-sur-Loire; Jacques Mousseau dit Laviolette, Jacques Noel, de Salerme; François Nocher, de Chemire-en-Charnie; Jean Oger, Jean Olivier, Pierre Papin, de Sablé; Jean Péchard, de Roysni; Marin Hurtebize, de la Sarthe; Hughes Picart dit Lafontaine, Jean Pichon, François Piron, de Suze; Pierre Piron, médecin, de Bailleu, (Bayeux); Jean Prestot, de Parcé; Pierre Proust, de Villé; Pierre Reguindeau dit St Germain, Bertrand, de Rennes; Mathurin, de Ste Colombe; Etienne Robin dit Desforges, Claude Robutel, Réné Rodailler, Christophe Roger, de Clermont; François Roisny, de Sablé; Pierre Salmon, d'Arthézi; André Sepuré, de Thorré; Jean Tavernier dit Lalochetière; Michel Théodore dit Gilles; Réné Truffault, de Laval; Simon Tupin, de Revillé, en Champagne; Sylvestre Vacher dit St Julien, de St Julien; Jean Valets, de Teille; Jean Valliquet, de Lude; Charles Vigueux, de Senlis.

A la demande de plusieurs personnes, le comité a décidé d'accorder cette faveur de représensation à chacune des familles, dont les ancêtres sont venus se fixer à Montréal depuis sa fondation en 1642 jusqu'à la cession du Canada à l'Angleterre en 1763.

Cette belle idée a été suggérée par M. Francis Benoit, secrétaire du comité général, qui à l'exemple des autres officiers de société St Jean-Baptiste ne se lasse pas de déployer tout le zèle possible pour assurer le succès de la fête.

Le prix de ces oriflammes varira de $1 à $4 et le comité exécutif est chargé de renseigner ceux qui voudront s'en procurer.

Nous n'avons pas besoin de faire ici appel au patriotisme de nos familles canadiennes françaises pour les engager à tenir à honneur de se faire représenter dans cette grande démonstration nationale.

C'est par l'action que se prouve le véritable patriotisme, or il s'agit de célébrer notre fête, notre fête nationale à nous; il s'agit de dire au monde entier qui nous sommes et ce que nous pouvons faire comme nationalité à part sur ce vaste continent de l'Amérique; organisons-nous donc, afin de fêter le plus dignement et avec le plus d'éclat possible; il faut que le 24 de juin tous les pieux compagnons de M. de Maisonneuve et tous ceux de nos pères qui sont venus grossir la colonie de Ville-Marie jusqu'à la cession, aient leur représentant qui vienne prouver que les sacrifices que se sont imposés les premiers colons ont produits des fruits abondants.

Ainsi donc à l'œuvre; assurons-nous par tous les moyens possibles si nous sommes les enfants d'aussi nobles aïeux, entendons-nous, choisissons celui qui devra nous représenter, et communiquons avec M. F Benoit, secrétaire du comité général, spécialement chargé de cette partie de l'organisation, et nous sommes certains que cette partie intéressante du programme de la fête sera très bien remplie.

Télégraphie Résumée

—Le comité nommé pour payer, de la part du Grand Tronc les dommages à ceux qui ont souffert de la collision des chars à Humber, le 2 janvier dernier, a envoyé un mémoire à M. Bell, Belleville, solliciteur de la compagnie, pour le faire agréé.

—Trois épiceries ont été réduits en cendres hier, à Dennvili, Ont. Les pertes s'élèvent à près de $5,000. Les propriétaires de ces établissements sont MM. J McIndoe, Walter Stone et A W Shewlin.

—A une assemblée du bureau de direction du chemin de fer du "New-York Central, tenue à New-York hier, les anciens directeurs ont été réélus à l'exception de Augustus Schell et John Allen remplacés par Wm Blin et Sherman S Jewett.

—Le vapeur "Faraday" est parti hier de Liverpool pour la Nouvelle-Ecosse. Il transporte la première partie du cable sous marin de la compagnie MacKay et Bennette.

—Les noirs du district de Columbia, Etats-Unis, ont célébré hier, avec plus d'éclat que jamais, l'anniversaire de la proclamation de leur émancipation.

—Les marchands de liqueurs, en gros, se sont organisés pour s'opposer à l'acte Scott dans tous les comtés où il sera souscris. Trente-cinq mille piastres ont été soumis.

—Vû la rigueur de l'hiver et la misère qui règne parmi les pauvres, le bureau de direction de la maison d'industrie de Toronto a résolu de souscrire pour les pauvres une somme de $1,707.

—Peter Johnston, accusé de faux devra subir, à Toronto, son procès au prochain terme de la cour du Banc de la Reine.

—L'inspecteur des licences du comté de York, N. B. a saisi, mardi, pour $1500 de boisson à la résidence de James Termont, épicier de Fredericton.

—Trente bateaux pêcheurs ont fait une pêche merveilleuse, hier, à la Pointe au Sable; ils ont pris chacun de 5,000 à 10,000 gaspereaux.

—Les funérailles de M T Kavaugt qui a été tué accidentellement, mardi, ont eu lieu, hier, à Ottawa.

—M Hamilton Lewis, fils de l'évêque anglican d'Ontario, s'est noyé, hier, en faisant une promenade en chaloupe sur la rivière Ottawa.

—Un pont du chemin de fer Kingston à Pembrooke, valant $30,000 a été emporté par la glace.

—Le cadavre du vieillard qu'on a trouvé noyé a été identifié; c'est celui de Hypolite Bilodeau qui a disparu au mois de novembre dernier.

—La convention républicaine de Montgomery, Ala, a donné aux délégués qu'elle vient d'élir, instruction de se prononcer d'abord pour Aitken ou sinon pour Logan.

—M Alfred Massé, fils du célèbre pugiliste anglais, est arrivé à Québec, aujourd'hui.

—A Québec on s'attend à ce que la glace va descendre cette semaine.

—Le foin était en abondance sur le marché, hier.

—Les mineurs grévistes d'Anzin ont résolu de se remettre au travail.

—Les flèvres jaunes sévissent à Vera Cruze.

—Le comte de Meran, fils de l'archiduc Jean d'Autriche, a été grièvement blessé à Gratz, hier, par suite d'un accident de voiture.

La guerre du Soudan

(Dépêches à *L'Etendard*)

Khartoum, 17—L'alliance entre les tribus rebelles du Nil Bleu et du Nil Blanc est rompue. Les tribus qui menaçaient Saleh Pacha se sont querellées et dispersées.

Des bandes de maraudeurs continuent il est vrai à interrompre les communications entre Khartoum et Berber, mais il n'y a pas d'unité dans leurs opérations.

On dit que le général Gordon a reçu un message du gouvernement anglais, lui recommandant de se retirer à Khartoum; mais il ne veut pas suivre ce conseil.

Le Caire, 17—Une dame anglaise a offert £20,000 pour la délivrance de Gordon.

Le Caire 16—Sir Evelyn Baring a reçu une lettre du général Gordon datée de Khartoum le 8 avril. Le général dit que des Sheikhs alliés lui avaient annoncé que Mahdi avait préparé une expédition sur Khartoum, mais que le faux prophète a du s'arrêter à cause des dissentions qui ont éclaté parmi ses tribus et qui ont menacé de se révolter.

Le général Gordon demande de lui envoyer Zobehr Pascha parce que celui-ci peut lui être d'un grand secours pour rétablir la paix dans le Soudan.

Le Caire 16—Il y a 138 hommes, femmes et enfants dans l'hôpital de Tourah vivant comme des bêtes sauvages dans un état affreux.

Etat de la glace

(*Dépêches à "L'Etendard"*)

Longueuil 17—L'eau est montée de deux à trois pieds depuis hier.

La glace est ferme.

Ste-Anne 17—La glace est brisée et descend rapidement.

Carillon 17—Le fleuve est libre, ici.

Como 17—La glace est en mouvement. Il y a une large ouverture entre Como et Oka.

Rigaud 17—La rivière est libre depuis la Pointe Fortune. La glace commence à se briser.

Trois-Rivières 17—Une grande quantité de glace est descendu la nuit dernière. Le fleuve est libre ce matin. La glace est encore bloquée à Grandines.

L'eau a monté de 5 pouces, cette nuit.

Plusieurs rues dans la partie basse de la ville sont inondées.

Cap rouge 17—Le pont de glace est ferme, ici; aucun signe de mouvement.

Québec 17—Le pont de glace tient ferme, ici. Le bateau passeur a coupé une partie de la glace, hier, afin de se faire une place de refuge.

CHOSES ET AUTRES

Les compositeurs à l'établissement du *Whig*, de Kingston, sont en grève. L'échelle des prix ne leur convient pas.

—Il y a toute une famille dans la prison de Chicago. C'est une cité florissante, grande par son commerce, et célèbre sous le rapport du crime, dit l'*Evening Telegraph*, de New York

Trois cultivateurs des environs de Kingston, se sont fait escamoter chacun une somme de $200 par des prétendus agents d'instruments aratoires. Ces voleurs sont encore libres, qui sait si leurs premiers succès ne les a pas encouragés à venir renouveler leurs exploits dans la province de Québec?

Ceux qui lisent les journaux ne se laisseront pas prendre, mais chez les autres il se peut que l'on fasse des dupes.

—Le Rév Henry Ward Beecher, prédicateur américain nous apprend que tout en considérant la polygamie comme étant d'une institution divine, plus de la moitié des mormons se contentent d'une seule épouse.

—Le remorqueur "E B Eddy," capt Benjamin Saint-Denis, a commencé à voyager, hier après-midi, sur la rivière Ottawa. Ce bateau a subi de grandes réparations au chantier Miller, à Hull, l'hiver dernier.

—Les fille de fabriques à Londres ont rarement de la viande à table.

—On estime qu'il y a en Angleterre des petites pièces en or au nombre de deux millions et demi qui ne pèse pas le poids voulu.

—Il se cultive plus de menthe dans le Michigan, que dans la moitié du globe.

Le produit de l'huile varie de 20,000 à 70,000 livres par année.

—Il y a actuellement à Boston près de soixante femmes dans la presse.

La plupart sont employées comme reporters. Elles portent toutes des lunettes et des instruments pour effiler les crayons.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

—Il y a, à Boston, une église qui porte le nom de *La porte du Ciel*.

—L'on se dispose, à San Francisco, Californie, à ériger une église pour les Chinois catholiques de cette ville.

—L'on dit que le désert traversé maintenant par le général Gordon, est le désert qui fut habité par St-Antoine et par ses moines.

—Les sociétés de St Vincent de Paul, à St Louis, Mo., ont distribué $6,753.43 aux pauvres de cette ville, durant les trois derniers mois.

—Le Très-Révérend Evêque de Détroit vient d'autoriser le révéd Jos. Dobrowski à établir dans son diocèse, un séminaire polonais, où l'on formera des prêtres pour exercer le ministère auprès des nombreuses colonies polonaises du pays. L'on calcule qu'il y a aujourd'hui 500,000 Polonais aux Etats-Unis.

Mme la comtesse Marie de Montgelas, femme du secrétaire de la Légation bavaroise près le Saint-Siège, a fait sa profession de foi catholique entre les mains de S. Em. le cardinal Chigi, dans la chapelle privée de ce prince de l'Eglise, le jour de la fête St Joseph, à Rome.

Mme de Montgelas, qui est d'une origine russe, avait appartenu jusqu'ici à l'Eglise grecque orthodoxe.

—Une publication intitulée: "Quelques simples faits concernant le Texas," donne un aperçu de la force respective des diverses religions comprises dans cet Etat. Les Catholiques sont estimés être au nombre de 120,000, et les adhérents des diverses sectes religieuses, au nombre de 233,800. Ainsi, les Catholiques apparaissent composer environ un tiers de l'élément religieux. Ce sont les Méthodistes qui forment ensuite le plus grand nombre, puis viennent les Baptistes; les Presbytériens sont au quatrième rang.

TELEGRAPHIE

(*Services de la Presse Associée.*)

CANADA.

Demande

Toronto, 16—Une dépêche spéciale de Winnipeg, dit: A la demande de l'opposition, M. Norquay n'a pas fait de discours du budjet, hier, parce que certaines choses auxquelles on s'attendaient ne sont pas arrivées.

Il a déposé les estimés sur le bureau de la chambre.

ETATS-UNIS

Le désastre de Pocahontas

Pocahontas, 16—Un spectacle affreux s'est présenté aux yeux des ouvriers, chargés d'explorer la mine de Pocahontas, Virginie, en arrivant à l'endroit de cette région dite "Hell's Half Acre."

Les ouvriers ont découvert un entassement de restes humains, mutilés, brûlés, décomposés et putride.

Vingt-six corps étaient entassés pêle-mêle, dont 15 ont pu être reconnus par certains objets trouvés dans leurs poches ou par des signes particuliers. Ils étaient presque tous des hongrois et des nègres, un seul de ces malheureux était un belge, nommé Peter Roggendorf.

On a trouvé jusqu'à présent soixante et un corps et plus de la moitié de la mine reste à explorer.

Enfuie

Delia Fawley, devait se marier lundi soir, à John Hallovan, States Island, mais s'est enfuie de la demeure du ministre qui devait les marier, en robe de noce, avec un individu avec qui elle avait eu des relations intimes avant de connaître Hallovan.

Providence, 17—Dans la poursuite de Neilson, journalier de ferme, suédois, contre le docteur Brown et d'autres personnes de la secte des *Quakers*, par laquelle ces derniers sont accusés d'avoir séduit la femme de Neilson, le jury ne s'est pas accordé.

Trombe

Atlanta, Ge, 17—La trombe qui a passé sur tout cet état, mardi matin, a renversé 46 maisons dans le comté Harrisson. Sept personnes ont été tuées et une mortellement blessée dans le comté Merriwether; les dommages sont élevés à $200,000.

La propriété Powell une des plus riches de tout l'état, a été détruite. Powell, son petit-fils, et quatre nègres ont été tués.

Cinquante autres personnes ont été blessées et plusieurs d'entre elles l'ont été mortellement.

Plusieurs enfants ont disparu pendant la tempête et on n'en a pas encore reçu de nouvelles. Un grand nombre de gens de couleurs ont été tués dans les plantations.

Le blé qui commençait à pousser a été complètement abattu.

Famine

Marwin, C S, 17—On nous apprend qu'en différents endroits du pays on souffre de la famine.

Depuis la guerre de césession, il n'y a pas eu d'années où les provisions ont été aussi rares.

Il y a plusieurs centaines de personnes qui ne peuvent avoir du pain.

Tarif

Washington, 17—On dit que ceux qui demandent la réforme du tarif sont déterminés de ne permettre l'adoption d'aucune entrée douteuse ou obscure sur le tableau du tarif.

Explosion

Bay City, Mich, 17—La bouilloire de la manufacture de Dolsen, Chapen & Co, a fait explosion, hier, Deux hommes ont été tués et sept blessés dont trois mortellement.

Assassin

Cherow, 17—On dit que Bogan, l'assassin de Cash, est au Canada.

Enfui

Cleveland, 17—G H Binghan, agent de machines à coudre, s'est enfui avec la femme d'un nègre influent.

Meurtre

Golden Hill, 17—Frank Shenton a tué son père, hier, pendant que ce dernier commettait un assaut brutal sur madame Shenton.

Le père Shenton avait fait feu sur son fils et s'élançait sur sa femme, le couteau à la main, mais son fils le frappa avec un bâton et la mort fut instantanée.

Présidence

New-York, 17—John G Priest, de St Louis, un ami de confiance de Tildon, dit qu'il pense que Tildon acceptera la candidature démocrate.

Convention républicaine

Harrisburg, 16—A la réunion de la convention républicaine de l'Etat, ce matin, il a été résolu de donner un ordre au comité de convention d'appuyer la candidature de M. Blaine comme président et M. Lincoln comme vice-président et d'enjoindre les délégués des états étrangers à choisir M. Blaine.

Cambridge, Mass, 16—La majorité des délégués républicains se déclare en faveur de Edmond et de Lincoln.

Interdits

Utica, 16—Les ministres protestants Merritt et Capron, de Leyden, ont été interdits par leur évêque, à cause de fraude et d'immoralité.

Déraillé

Bradford, 17—Le convoi venant de Springfield, a déraillé à Fairlee Mountain. L'accident a été causé par la glace qui avait enlevé une partie de la voie. Il n'est pas resté un seul char sur la voie. Il y avait 20 passagers à bord, mais à part du chauffeur et de l'ingénieur qui ont été assez grièvement blessés, personne n'a reçu de blessures sérieuses.

FRANCE

Une opinion

Paris, 16—A Perigueux, hier, M. Le Royer a dit que la France ne pourra jamais permettre l'intervention des nations étrangères dans ses réclamations légitimes en Europe.

La démocratie française peut, dit-il, exercer une influence calme et salutaire sur toute l'Europe qui, dans le passé, a souffert à cause de l'équilibre international qui a été brisé.

Le temps est venu pour nous de discuter la révision de la constitution. Le gouvernement est en faveur d'une révision modérée basée sur les termes de la constitution actuellement en vigueur.

La dynamite

Paris, 16—Les socialistes français envoient des secours précieux aux dynamiteux et ceux-ci attendent des secours de New-York avant d'agir.

Nouvelles Maritimes

New-York, 17—Le vapeur "Abyssinia" est arrivé de Liverpool.

BAZAR

Le Bazar annuel organisé par les Dames de l'Association de Charité de cette ville pour le soutien des infirmes de l'Asile de la Providence, s'ouvrira le 12 mai prochain dans les nouvelles salles du Jardin de l'Enfance, rue Mignonne, et se terminera le 15.

Les grands encouragements qui ont toujours été donnés par la sympathie des citoyens envers cet établissement, suffisent aux Dames qui le dirigent pour espérer que leur zèle sera, cette fois encore, couronné d'un brillant succès. En conséquence elles invitent leurs amis et le public charitable à leur accorder leur bienveillant concours pour remplir en union ce devoir de charité. Elles prient de plus les personnes qui désirent contribuer à l'ornement des tables, de déposer au plus tôt à la Providence les objets qu'elles destinent à cet effet, et les assurent que leur moindre offrande sera reçue avec reconnaissance.

L'INONDATION

Notre reporter qui a parcouru cet avant-midi presque toute la partie ouest de la ville a recueilli les faits suivants relativement à l'inondation.

Dans les caves des entrepots de la douane situés à l'encoignure des rues McGill et Commune, l'eau a atteint la jolie hauteur de six pieds et demie, tandis que dans les bureaux de la police riveraine, le niveau a baissé de deux pouces durant la nuit. Il y a peu de changement dans le fleuve.

Vis à vis la rue McGill, des groupes de personnes suivent de près le départ de la glace, tandis que d'autres au moyen de fils de fer et de cordes pêchent ça et là des plançons qu'ils transportent à leurs demeures pour être utilisés en guise de combustibles. Près des hangars du bateau "Bohemian", plusieurs ouvriers sont occupés à scier ou à briser la glace qui d'un moment à l'autre, menace de broyer les quelques barges qui se trouvent à l'entrée du canal.

L'eau du fleuve couvrait complètement ce matin les premières écluses du canal, et la glace flottait ça et là. Le niveau de l'eau sur les rues Mill, Menai, Wellington, Duc, Anne, McCord, William, Nazareth, Eleonore, Young, Barré et Kennedy a baissé de quelques pouces durant la nuit, mais sur les rues Forfar et Condé, l'eau est encore au même niveau qu'hier.

Sur la rue Mill, la boue est tellement épaisse qu'une des voitures de MM. Meldrum et frères, remplie de divers matériaux s'est embourbée et n'a été retirée de sa mauvaise position qu'avec la plus grande difficulté: sur la rue Mill les manufactures ne travaillent qu'au moyen de la vapeur, vu que le niveau de l'eau étant trop élevé prive les appareils moteurs de remplir leurs diverses fonctions.

Sur les rues des Seigneurs et St Patrice la boue est tellement épaisse que les employés de la corporation qui sont à nettoyer ces rues ont de la boue jusqu'à motié jambe. Depuis la rue Nazarath jusqu'à la côte St Paul le canal est plus ou moins libre de glace.

Le soubassement de la maison portant le No 518, rue William est rempli d'eau. Sur la rue Richmond entre les rues Notre-Dame Ouest et St Jacques Ouest le niveau de l'eau est à l'égalité des chassis du premier étage et c'est avec difficulté que l'entrée de ces maisons s'opère.

M E Lemire qui tient un clos de bois à l'encoignure de la voie du Grand Tronc et de la rue Richmond, a plusieurs centaines de cordes de bois qui flottent çà et là dans sa cour; sur les rues Guy, Lusignan, Aqueduc et Lamontagne l'eau paraît avoir baissé d'un demi pouce, tandis que sur la rue Versailles, l'eau est presqu'au niveau de la voie du Grand Tronc. Sur les rues Albert et Bruchési l'eau est montée de trois pouces, tandis que dans les caves de la place Chaboillez et de la ruelle St David, le niveau de l'eau, à une heure cette après-midi, n'était que de treize pouces au lieu de dix-huit hier soir.

A Hochelaga, St Henri et Ste Cunégonde l'eau n'a pas fait grands progrès, le niveau paraît être le même qu'hier.

Sessions spéciales de la Paix

17 avril.

Présidence de Son Honneur le juge Desnoyers.

Charles Grenier a subi son procès ce matin pour vol sur la personne de Joseph Bleau de la paroisse de St Jacques de l'Achigan et a été trouvé coupable.

Christophe Bertrand accusé de vol a subi son procès au moment où nous mettons sous presse.

Cour du Recorder

Montréal, 17 avril.

Présidence de Son Honneur M. B. A. T. de Montigny.

Dix prisonniers ont comparus ce matin.

Paul Forget, 45 ans, parcourt les rues, mendiant quelques sous et ensuite il va s'enivrer; il a été condamné à $10 ou 3 mois.

J Bte Gadbois, ivresse et assaut sur la police, a été condamné à $5 ou 15 jours de prison.

Ceux dont les noms suivent ont été condamnés pour ivresse:

Joseph Proulx $1 ou 2 jours, John C Walsh $5 ou 15 jours, Joseph McKinley $2 ou 8 jours, Francis Miron $1 ou 4 jours et Daniel Connaughton $5 ou 15 jours de prison.

Hugh McLarin s'enivre très souvent et prend plaisir à faire du tapage et à battre sa femme qui est malade; il a été condamné à 2 mois de prison.

Derniers gouts

Nous avons le plus bel assortiment de chapeaux garnis dans les derniers goûts depuis $1 à trois piastres et non-garnis de 10 à 15cts. Nous croyons sans exagérer que vous trouverez le plus grand choix de chapeaux à Montréal chez,

N. LARIVÉE,

5a-jno 363, rue Notre-Dame-Ouest.

Société St Jean-Baptiste

SECTION ST-JACQUES

Grande assemblée, jeudi soir, le 17 avril, à 7.30 hrs p.m.

Tous les proissiens de cette section sont priés d'assister à l'assemblée qui aura lieu à la salle de l'Ecole des Frères, coin des rues Ste-Catherine et St-Denis.

Venez en foule, il s'agit de traiter d'affaires très importantes au succès de notre belle fête du 24 juin prochain. Le comité désire que cette section rivalise d'ardeur pour donner à cette grande démonstration tout l'éclat possible.

G. BOIVIN,
Président.

A. THOMAS,
Secrétaire.

Accusé de meurtre

On se rappelle que lorsque l'enquête sur la tragédie de la rue St André, du 2 avril dernier, s'est terminée, les jurés n'ont pu s'accorder pour rendre un verdict; il y en avait onze qui voulaient trouver le prisonnier Tancrède Miron coupable d'homicide volontaire et quatre qui voulaient rendre un verdict de meurtre.

Hier, le prisonnier a comparu devant le Coroner, qui sous les circonstances, devait choisir l'accusation la plus grave et l'a condamné à subir son procès pour meurtre au prochain terme de la cour criminelle; le prisonnier en entendant la sentence a déclaré qu'il n'était pas coupable et a éclaté en sanglots; on l'a conduit en prison, en attendant son procés.

Avis aux modistes

—Vous trouverez toujours à la maison Saint Joseph, un grand assortiment de patrons, ainsi que les livres de modes, à raison d'un dollar par année, vous serez abonné tant à la ville qu'à la campagne et vous recevrez tous les mois les livres et les feuilles par la malle. Tout patrons demandés seront expédiés immédiatement, pourvu que le prix du patron, ainsi qu'un timbre de poste de trois centins soient envoyés.

Toutes autres personnes désirant avoir des livres pourront se les procurer moyennant 25 centins, ainsi que les patrons, en mentionnant le numéro, la grandeur du bresta et le dessein.

M. N Gauvée, est le seul agent canadien à la ville, depuis la semaine dernière, il a été abonné 73 personnes de la campagne.

N. LARIVÉE,

5ajno 363, rue Notre-Dame-Ouest.

Chronique Locale.

Abattoirs—On dit que les bouchers ont formé une association pour acheter les abattoirs pour un terme de 10 à 20 ans.

Confisqués—Seize quartiers de veau ont été confisqués, cette semaine, dans divers étaux privés par M. George Fullum, inspecteur des viandes de la cité.

Changement—La partie de la rue des Seigneurs comprise entre le canal et la rue St Patrice porte maintenant le nom de rue Shearer.

Contrat—MM. Jacks et de Lorimier de Caughnawaga ont obtenu et signé le contrat pour les améliorations du canal de Cornwall. Ils doivent commencer de suite les travaux.

Feu—Hier soir, vers 11.45, un incendie s'est déclaré dans la fonderie de M William Clendenning, rue William; les flammes ont été éteintes en quelques instants et les dommages sont peu considérables.

Note—M. le Dr Dubuc qui a donné ses soins au jeune Edouard Lamarche, dont nous avons annoncé la mort ces jours derniers, déclare qu'il n'a remarqué chez le malade aucun symtôme d'empoisonnement.

Verdict—Le jury, dans la cause de Vezina contre la compagnie d'assurance "Union Commercial" a rendu un verdict en faveur du demandeur pour un montant de $1,868.85.

Acquittée—Madame Laurendeau, accusée de tenir une maison malfamée, au No 75 rue Bonaventure, a été acquittée, ce matin. Plusieurs témoins ont été entendus, mais la preuve était insuffisante pour justifier une condamnation.

Effraction—Des voleurs ont pénétré, mardi soir, dans le bureau de M. Parizeau; marchand de bois de la rue Lagauchetière. Ils ont été déçus dans leurs espérances car ils n'ont pu enfoncer le coffre-fort et ils n'ont trouvé que quelques livres dans le bureau.

Disparus—Félix Gariépy âgé de 15 ans, est disparu de sa demeure, No 332 rue Beaudry.

Une petite fille de 4 ans, du nom de Cadieux, est aussi disparue de la demeure de ses parents, No 156 rue St Dominique.

Hôpital Notre-Dame—Le trésorier de l'Hôpital Notre-Dame accuse avec reconnaissance réception des dons suivants: M. F B McNomee, $100; les employés de la Canadian Rubber Co., $31.40; M. Henry Hogan, $5.

Arrestation—M. Théophile Moquin, de Laprairie, accusé d'avoir vendu de la viande malsaine à un citoyen de cette place, a été arrêté par le député grand connétable Champagne. Son procès est remis à quelques jours.

Université Laval—MM. les professeurs Langelier et Vallée, de l'Université Laval, de Québec, sont arrivés en cette ville, ce matin, pour avoir une entrevue avec Son Excellence le Délégué Apostolique au sujet de la discontinuation des cours de médecine et de droit à Québec.

Accidents—Pendant qu'un jeune homme s'amusait hier, avec un revolver, l'arme éclata tout à coup, et la balle lui traversa la main. La balle a été extraite par les médecins de l'hôpital général.

—Un engin pilote a frappé une voiture de cocher, mardi soir, à la traverse de la rue la Montagne et l'a mise en pièces.

A l'Ecole d'Industrie—Hier après-midi, l'agent Cinq-Mars a conduit devant Son Honneur le Recorder, Marie-Louise, Cordélia et Napoléon Lapointe, âgés respectivement de sept, six et quatre ans, enfants de Léon Lapointe, ivrogne de profession, condamné, ces jours derniers, à la prison de ce district. Les pauvres enfants ont été envoyés à l'Ecole d'Industrie pour un terme de cinq ans.

Nouveaux marguillers—Les personnes dont les noms suivent ont été élus marguillers de la nouvelle paroisse St Antoine, pour l'année courante:

MM. Trihey, M Stewart, M Donovan, R Wynn, J Sheridan et T Bowes.

MM Trihey, Stewart et Wynn ont été nommés membres du comité exécutif, chargé de s'occuper des finances de la nouvelle paroisse.

L'assemblée qui a eu lieu dans le sous bassement de l'église St Joseph, était présidée par R P Leclair.

—Pour la toux et les rhumes, servez-vous du Allen's Lung Balsam. On garantit qu'il soulagera ou l'on remboursera l'argent. Voyez l'annonce.—m et s—16a

Le parfums du foyer—Toute famille capable d'apprécier le plaisir que procure un parfum agréable et salutaire, devrait se procurer la véritable eau de Floride, de Murray & Lanman. C'est la plus délicieuse et la plus durable des eaux odoriférantes.
m et s—16

—Les marchandises exposées dans les vitrines de la maison de chapellerie de Hubert et Comtois, font l'admiration des amateurs de belles coiffures, leur assortiment est considérable et consiste dans les formes les plus récentes. Ces messieurs ont une ligne spéciale de chapeaux durs et mous, qu'ils vendent à meilleur marché que les maisons de gros. Leurs chapeaux en soie et leurs pull-over sont dans les derniers gouts et de première qualité.

HUBERT & COMTOIS,
Chapeliers et manchonniers,
A l'enseigne du chapeau tricolore,
635 rue Ste Catherine, entre les rues
16a4i St André et St Christophe.

ON A BESOIN d'une SERVANTE au No 152 Rue St. Denis. jno-7a

ON DEMANDE

DE BONS AGENTS pour vendre un article nouveau. Bonne commission. S'adresser au No. 36 rue Sanguinet de 2 à 4 hrs P.M.
16 avril 84

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Richelieu, dans et pour le comté de Berthier, No. 22.

Joseph A. Galarneau, demandeur vs Jacob Schwartz, défendeur.

Le 25ème jour d'Avril 1884, à neuf heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, No 1024 rue Ste-Catherine en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, voitures, bois, etc.

Conditions, argent comptant.

O. DAOUST, H.C.S.

Montréal, 16 avril 1884.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal—Cour de Circuit, No. 7482.

John William Mount, demandeur, vs Dame Alice Barrar alias Barr, défenderesse.

Le 26ième jour d'avril 1884, à dix heures de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, No. 142, rue Notre-Dame-Est, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les meubles et effets de la dite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Condition, argent comptant.

J. S. BOURASSA, H.C.S.

Montréal, 17 avril 1884.

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal, No 9074—Cour de Circuit.

Charles Lebrun, et al. demandeurs, vs George Feurnel, défendeur.

Le vingt-sixième jour d'Avril courant 1884, à neuf heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, no 290, rue Champlain en la cité de Montréal, seront vendus, par Autorité de Justice, les meubles et effets du dit Défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc, etc.

Conditions argent comptant.

J. B. PERRAULT,
H. C. S.

Montréal, 17 avril, 1884.

LE TIERS-ORDRE
— DE —
Saint-Francois

OPUSCULE

Contenant l'Encyclique "Auspicato"—La nouvelle Constitution du Tiers-Ordre—Le nouveau cérémonial—Une notice sur la vie de S. François—Une neuvaine en son honneur—Divers éclaircissements et explications, sur le Tiers-Ordre, etc., etc.

Par l'Abbé H. BARIL,

Directeur du Grand Séminaire, Trois-Rivières

Ouvrage indispensable aux Tertiaires et à tous ceux qui désirent connaître le Tiers-Ordre.

Prix, 15 cts. Relié, 25 cts.

Le même ouvrage, augmenté de l'office de la Très Ste Vierge et de quelques autres prières. Relié, 30 cts.

Remise libérale offerte aux libraires.

En vente chez MM. CADIEUX & DEROME Libraires, 205 & 207 rue Notre-Dame.
27 mars 84-3s3f

BREVETS D'INVENTION

MUNN & CIE., du *Scientific American*, continuent d'agir comme Solliciteurs de Brevets d'invention, Caveat, Marques de Commerce, Droits d'auteur, pour les Etats-Unis, le Canada, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, etc. Manuel de renseignements envoyé sans frais. Trente-sept années d'expérience. Les Brevets obtenus par l'entremise de Munn & Cie. sont annoncés dans le *Scientific American*, le plus grand, le meilleur, et le plus largement répandu de tous les journaux scientifiques. $3.20 par année. Hebdomadaire. Splendides gravures et intéressants renseignements. Copie-spécimen du *Scientific American* envoyée franco. S'adresser à MUNN & CIE., bureau du *Scientific American*, 261 Broadway, New York.
25 fev 84

Etaux Privés de Bouchers

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à toutes les personnes qui tiennent actuellement des étaux privés de bouchers, que leur licence expirera le PREMIER MAI prochain, et qu'en vertu du règlement, elles sont obligées, si elles désirent renouveler leur licence, d'envoyer une demande par écrit à cet effet au Comité des Marchés, laquelle devra être déposée dans le Bureau du Greffier de la Cité pas plus tard que le 24 Avril courant.

Aucune licence ne sera accordée pour étaux qui ne seraient pas convenablement égouttés et ventillés ainsi qu'aux personnes devant des arrérages après cette date.

On peut se procurer gratis des formes imprimées d'applications en s'adressant à l'Inspecteur des viandes ou au bureau du Greffier de la Cité.

La même règle concerne les nouveaux applicants.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 15 Avril, 1884 } 31-15a

Edouard St-Cyr,

MARCHAND DE MEUBLES,

40—Rue Notre-Dame-Centre—40

Entre le dépôt du Pacifique Canadien et la rue Bonsecours, Montréal.

Meubles de toutes espèces faits à ordre. Réparages faits promptement et avec soin, et à des prix très-modérés. 31mars

BOIS de SCIAGE

OFFERT A REDUCTION.

Etant dans l'obligation de remettre au 1er Mai prochain, mon Clos, coin des rues Craig et Bonsecours, j'offre à des prix réduits, environ 700,000 pieds de Bois à Planchers, Couvertures, Boiseries, Assemblages, &c., bois de chauffages, pin, prûche, épinette sec, un safe, et un office sur patin pour clos de bois. Pour plus de détails, s'adresser à

Eugène Brissette,

368 — Rue Craig, — 368

24m84-3s

LA BANQUE D'HOCHELAGA

7ème Versement.

AVIS est par le présent donné que l'appel du septième versement sur le capital de cette banque, au taux de dix par cent, ou dix piastres par actions, a été fait payable au bureau de la banque, au coin des rues Saint-François-Xavier et Notre-Dame, à Montréal, le ou avant le (22) vingt-deuxième jour d'Avril prochain; et les actionnaires sont requis de faire le paiement de ce versement à l'endroit et au jour ci-dessus mentionnés.

Par ordre du Bureau.

A. D. PARANT,
Pro-caissier.

Montréal, 19 mars 1884. 22m-j22a

JOSEPH REGNIER

Marchand d'Herbages, d'Ecorces, de Racines et de Remèdes Sauvages pour toutes maladies. Tisanes et Onguents.

490 Ste-Marie

490 Ste-Marie

Un des plus grands services à rendre à son prochain, c'est de lui procurer le moyen de rétablir sa santé. Ceux qui souffrent d'une simple indisposition comme ceux qui sont affligés d'une grave maladie, de quelque nature qu'elle soit, ceux qui ont abandonné tout espoir de guérison et qui sont torturés autant par l'inquiétude que par la maladie, pourront voir chez moi 1,575 certificats de guérisons opérées par moi. Ces certificats sont de personnes respectables et bien connues, qui souffraient depuis déjà bien longtemps, et qui dans certains cas avaient même été abandonnées de leurs médecins réguliers et aussi par certains vieux charlatans de Montréal. Le charlatanisme de l'ancien temps ne vaut plus rien, cela est reconnu.

La nouvelle méthode, basée sur les principes du fameux docteur Raspail, de Paris, accomplit maintenant des merveilles et procure une guérison certaine lorsque la maladie n'est pas arrivée à une période où toute cure est impossible. Même dans ces cas nous procurons encore un soulagement bienfaisant, ce qui est une douce compensation au triste regret de ne pouvoir guérir.

Grands avantages au public.

J'aurai à vendre, pour l'avantage du public, des livres. D'après la plus ancienne faculté Herboniste, ces livres seront à la portée de tout le monde. Ils contiennent l'indication de tous les remèdes sauvages connus utiles aux familles, et par lesquels vous pourrez soigner vos maladies à temps et à bon marché. Ils donnent les noms, la propriété et la description de tous les herbages utiles aux maladies.

JOS. REGNIER,
490 rue Ste. Marie, Montréal.

CERTIFICATS.

Je, soussignée, certifie avoir été guérie de l'Asthme, du mal de matrice et du mal d'estomac, par M. J. Régnier, No. 490 rue Ste. Marie Montréal, après avoir été abandonnée par les docteurs et les plus vieux charlatans de Montréal.

Mme AUGUSTIN GERVAIS,
St-Urbain, P.Q.

Je, soussignée, certifie avoir été guérie de la Dyspepsie et des pertes blanches par M. J. Régnier, Montréal, rue Ste-Marie, 490.

Mme CHRISTOPHE FANCHETTE,
Ste-Martine.

J'ai toujours en mains les meilleurs remèdes sauvages que je vendrai à bas prix. J'ai mon permis du gouvernement. Je n'ambitionne sur personne et je respecterai tous ceux qui voudront bien me faire une visite. Mes conseils sont donnés gratuitement. Je soulagerai ou guérirai toutes les maladies que j'entreprendrai, si l'on veut suivre mes conseils. Je publierai de nouveaux certificats chaque semaine.

JOSEPH REGNIER,
No. 490 rue Ste-Marie, Montréal

28 janvier 1884. m s-1a

L'ETENDARD

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN ET DU SOIR,

Imprimé par PRENDERGAST & CIE. Ecrivains et Propriétaires.

Bureaux de l'Administration et de la Rédaction: 33 rue St-Jacques.

MONTREAL.